



SPC - Statistique policière vaudoise de la criminalité

Rapport annuel 2014

Ce document est publié par la Police Cantonale Vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance d'un corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des Gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.

Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Bilan 2014	7
1.2	Comparaison 2013 - 2014	8
1.3	En moyenne, il y a :	8
2	Aperçu	9
2.1	Infractions selon la loi	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.1.1	Code pénal (CP)	25
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.3.1	Code pénal (CP)	28
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	32
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	34
2.4.4.1	Code pénal (CP)	34
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	34
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	35
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	35

3	Partie détaillée	36
3.1	Infractions de violence.....	36
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	36
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	37
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	38
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	38
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	38
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	39
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	39
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	39
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	40
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	41
3.2	Violences domestiques.....	42
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	42
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	43
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	44
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	45
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	45
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	45
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	46
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	47
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	47
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	48
3.5	Brigandage.....	49
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	49
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	49
3.6	Vol	50
3.6.1	Répartition selon le type de vol	50
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	50
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	51
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	51
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	52
3.7	Vol de véhicule.....	53
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	53
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	53
3.8	Dommmages à la propriété.....	54
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	54
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	54
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	55
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	56
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	57
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	57
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	58
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	59
3.9.3.1	Consommation par substances	59
3.9.3.2	Trafic par substances	60
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	60
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	60

3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	61
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	62
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	62
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants	63
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	64
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	64
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	65
4	Évolution	66
4.1	Tableaux	66
4.1.1	Infractions selon la loi	66
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	67
4.1.3	Code pénal: infractions par district	68
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	69
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	70
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	70
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	71
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	72
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district.....	73
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	74
4.1.11	Infractions de violence	75
4.1.12	Infractions de violence domestique	76
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	77
4.2	Graphiques.....	78
4.2.1	Infractions selon la loi	78
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	79
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	79
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	80
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	80
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	81
5	Glossaire méthodologique	82
5.1	Introduction.....	82
5.2	Définitions	82
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	82
5.2.2	L'infraction.....	82
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	82
5.2.4	La personne lésée	82
5.2.5	La population résidente permanente	82
5.2.6	Etat des communes	83
5.3	Principes d'exploitation des données	83
5.3.1	Statistique de sortie	83
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	83
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	83
5.4	Chiffres clés	83
5.4.1	Chiffres absolus	83
5.4.2	Chiffres relatifs.....	83
5.4.3	Graphiques	84

6	Index des tableaux	85
7	Index des figures	86

1 Introduction

En 2009, la statistique de la criminalité est marquée par le passage à la Statistique policière de la criminalité (SPC) fédérale. Ce changement implique l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul. Auparavant étaient dénombrés les cas effectifs (affaires) ; désormais, avec la SPC, ce sont les infractions qui sont comptabilisées. Ce changement a pour conséquence une césure entre les chiffres de 2008 et ceux de 2009. En 2014, une comparaison est possible avec les chiffres de 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de produit stupéfiant. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS, qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

La statistique annuelle est basée sur le nombre de cas saisis dans le système d'information durant l'année. Cette solution implique que des cas commis en 2013 sont comptabilisés en 2014, respectivement que des cas commis en 2014 seront comptabilisés en 2015. Cette méthodologie, imposée par l'OFS, implique une importante sensibilité de la statistique à la capacité de la police à saisir les données.

1.1 Bilan 2014

En 2014, 89'769 infractions au droit fédéral ont été relevées dans le canton de Vaud, dont 71'967 infractions au Code pénal, 12'014 infractions à la Loi sur les stupéfiants et 5'620 infractions à la Loi sur les étrangers. En comparaison avec 2013, le nombre des infractions enregistrées en 2014 présente une diminution imputable à une baisse du nombre d'infractions au Code pénal, à la Loi sur les stupéfiants et à la Loi sur les étrangers (-8%, - 6'569 infractions au CP ; -24%, - 3'775 infractions à la LStup ; - 4%, -233 infractions à la LEtr).

Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle sont en légère diminution (- 2%, - 71). Le nombre d'homicides consommés présente des valeurs stables par rapport aux années précédentes (5 en 2014, 3 en 2013, 5 en 2012). De manière générale, les infractions de violence ont diminué de 7% (- 386), en raison notamment de la baisse de la violence exercée d'intensité moyenne (- 6%, - 215). La violence grave a diminué de 30% (-36).

Concernant les infractions liées aux violences domestiques, elles ont légèrement diminué par rapport à 2013 (- 4%, - 93). Cela s'explique principalement par la diminution des menaces (- 6%, - 39), des voies de fait (- 3%, - 23), des infractions de viol (-20), des lésions corporelles simples (- 10%, -17) et de l'utilisation abusive d'installations de télécommunications (-27%, -18). Il convient également de noter deux cas supplémentaires d'homicides consommés liés aux violences domestiques (4 en 2014, 2 en 2013, 4 en 2012) ainsi qu'une faible augmentation des lésions corporelles graves (+4).

La statistique 2014 indique une diminution des infractions contre l'intégrité sexuelle (-12%, -92). Parmi celles-ci, une diminution des cas de pornographie (- 31%, - 46), d'AOS avec enfants (-23%, - 64) et de viol (- 55%, -39) peut être relevée, tandis que les cas d'exhibitionnisme augmentent de 44% (+ 36).

Les infractions contre le patrimoine sont marquées par une diminution (-10%, -5'944) qui s'explique principalement par une baisse des vols (- 14%, - 4'586) et, en conséquence, une diminution des dommages à la propriété lors de vols (- 12%, - 1'721). Il convient néanmoins de noter une hausse des vols de véhicule (+ 20%, + 528). La tendance générale des infractions contre le patrimoine est à la baisse avec une diminution des vols par effraction de véhicule (- 40%, - 1649), des brigandages (- 30 %, - 178), des vols à la tire (- 25%, - 979), des vols à l'astuce (- 30%, - 277) et à l'arraché (- 27%, -146).

Au sujet des stupéfiants, les chiffres officiels relatifs à la possession et à la consommation doivent être relativisés en regard de la modification de la LStup introduisant les amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants (cannabis). Une analyse cantonale complémentaire, tenant compte des amendes d'ordre prononcées, indique que la consommation de stupéfiants est stable sur les deux dernières années. Une légère hausse peut être constatée concernant le trafic (+9%, +66).

1.2 Comparaison 2013 - 2014

Type de loi	Affaires 2013	Affaires 2014	Infractions 2013	Infractions 2014	Infraction Evolution
Code pénal	48'514	43'881	78'536	71'967	- 8.4%
Loi sur les stupéfiants	8'107	6'342	15'789	12'014	- 23.9%
Loi sur les étrangers	3'496	3'445	5'853	5'620	- 4.0%
Total (Toutes Lois fédérales)	59'748	53'570	100'308	89'769	- 10.5%

1.3 En moyenne, il y a :

Un homicide, meurtre, assassinat	tous les 2.5 mois (sans les tentatives)
Une lésion corporelle grave	tous les 12 jours*
Une lésion corporelle simple	toutes les 9,8 heures*
Une voie de fait	toutes les 4,9 heures*
Un brigandage	toutes les 21 heures*
Un cambriolage**	toutes les 46 minutes*
Une infraction (CP, LStup, LEtr)	toutes les 6 minutes*

* y compris les tentatives

** vol par effraction ou vol par introduction clandestine

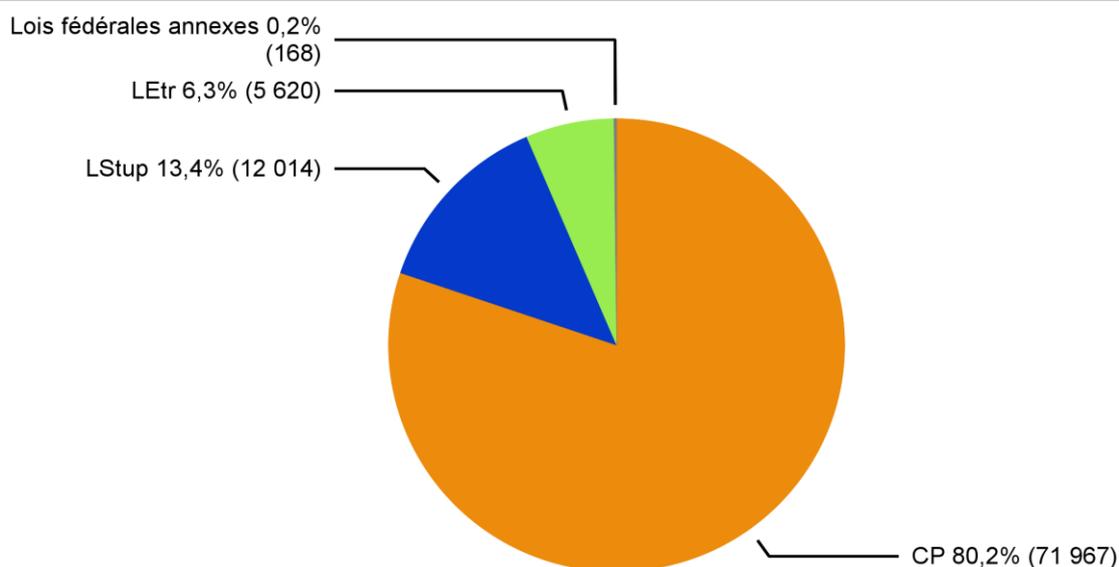


2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, ni les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes n'entrent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	78 536	20,8%	71 967	23,3%	-8%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	15 789	93,9%	12 014	92,5%	-24%
Loi sur les étrangers (LEtr)	5 853	100,0%	5 620	100,0%	-4%
Autres lois fédérales annexes	130	93,8%	168	91,7%	29%

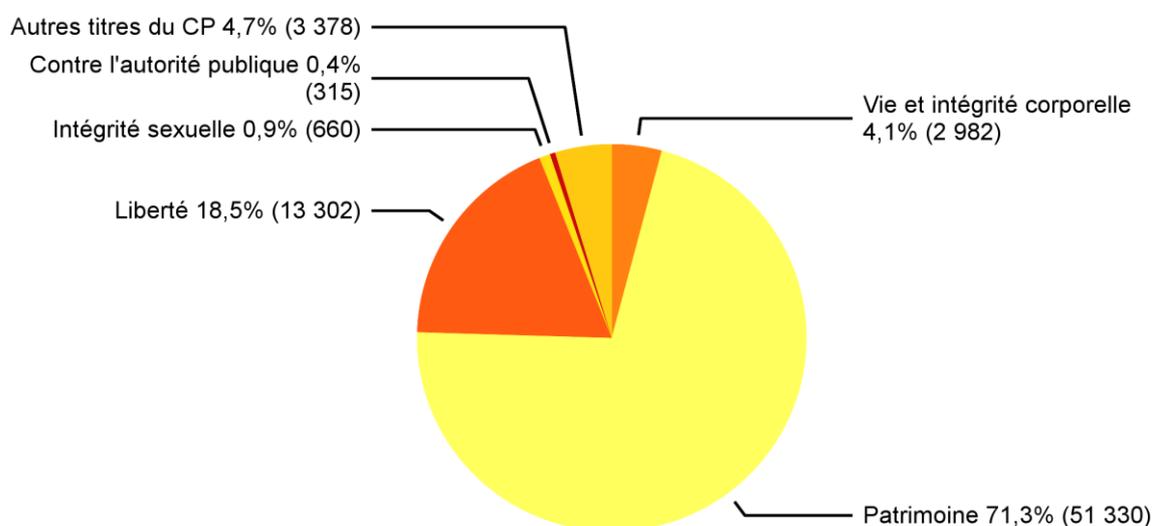
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	78 536	20,8%	71 967	23,3%	-8%
Total vie et intégrité corporelle	3 053	81,1%	2 982	83,2%	-2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	100,0%	5	100,0%	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	22	95,5%	17	100,0%	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	73,9%	29	79,3%	26%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	912	73,0%	892	73,0%	-2%
Total patrimoine	57 274	12,9%	51 330	15,0%	-10%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	32 254	12,6%	27 668	14,4%	-14%
dont vol par effraction	9 747	9,4%	9 614	11,8%	-1%
dont vol à l'arrachée	536	9,9%	390	16,4%	-27%
Vol de véhicule (Art. 139) ²	2 660	4,5%	3 188	6,5%	20%
Brigandage (Art. 140)	597	22,9%	419	31,5%	-30%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 391	17,1%	5 456	19,3%	1%
Escroquerie (Art. 146)	574	49,1%	681	41,6%	19%
Extorsion et chantage (Art. 156)	101	27,7%	149	28,2%	48%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	13	76,9%	9	88,9%	n.s.
Total honneur, domaine secret ou privé	2 035	84,3%	2 004	86,4%	-2%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	203	75,4%	276	73,6%	36%
Total liberté	13 739	22,0%	13 302	23,9%	-3%
Menaces (Art. 180)	1 748	86,7%	1 565	89,5%	-10%
Contrainte (Art. 181)	29	75,9%	36	77,8%	24%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	50,0%	1	0,0%	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	23	73,9%	25	88,0%	9%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	271	74,9%	282	75,5%	4%
Total intégrité sexuelle	752	74,7%	660	65,9%	-12%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	277	79,4%	213	70,4%	-23%
Viol (Art. 190)	71	78,9%	32	78,1%	-55%
Exhibitionnisme (Art. 194)	82	46,3%	118	28,8%	44%
Pornographie (Art. 197)	148	83,8%	102	78,4%	-31%
Total danger collectif	418	50,5%	454	42,7%	9%
Incendie intentionnel (Art. 221)	252	27,8%	298	21,8%	18%
Total autorité publique	357	96,6%	315	98,4%	-12%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	188	95,2%	193	98,4%	3%
Total administration de la justice	105	88,6%	97	93,8%	-8%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	56	87,5%	62	95,2%	11%
Autres infractions du Code pénal	803	68,1%	823	73,8%	2%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

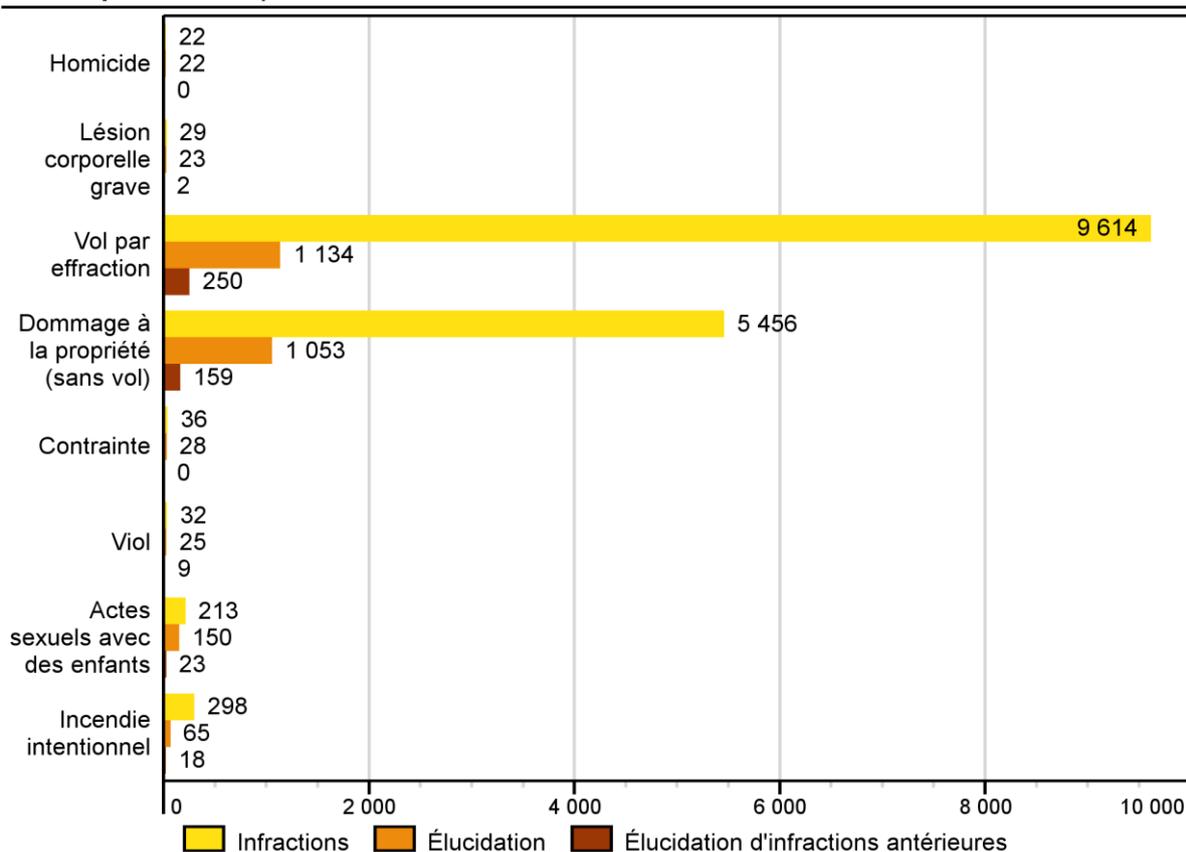
² Depuis 2013, l'art 94 LCR « Vol d'usage » n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

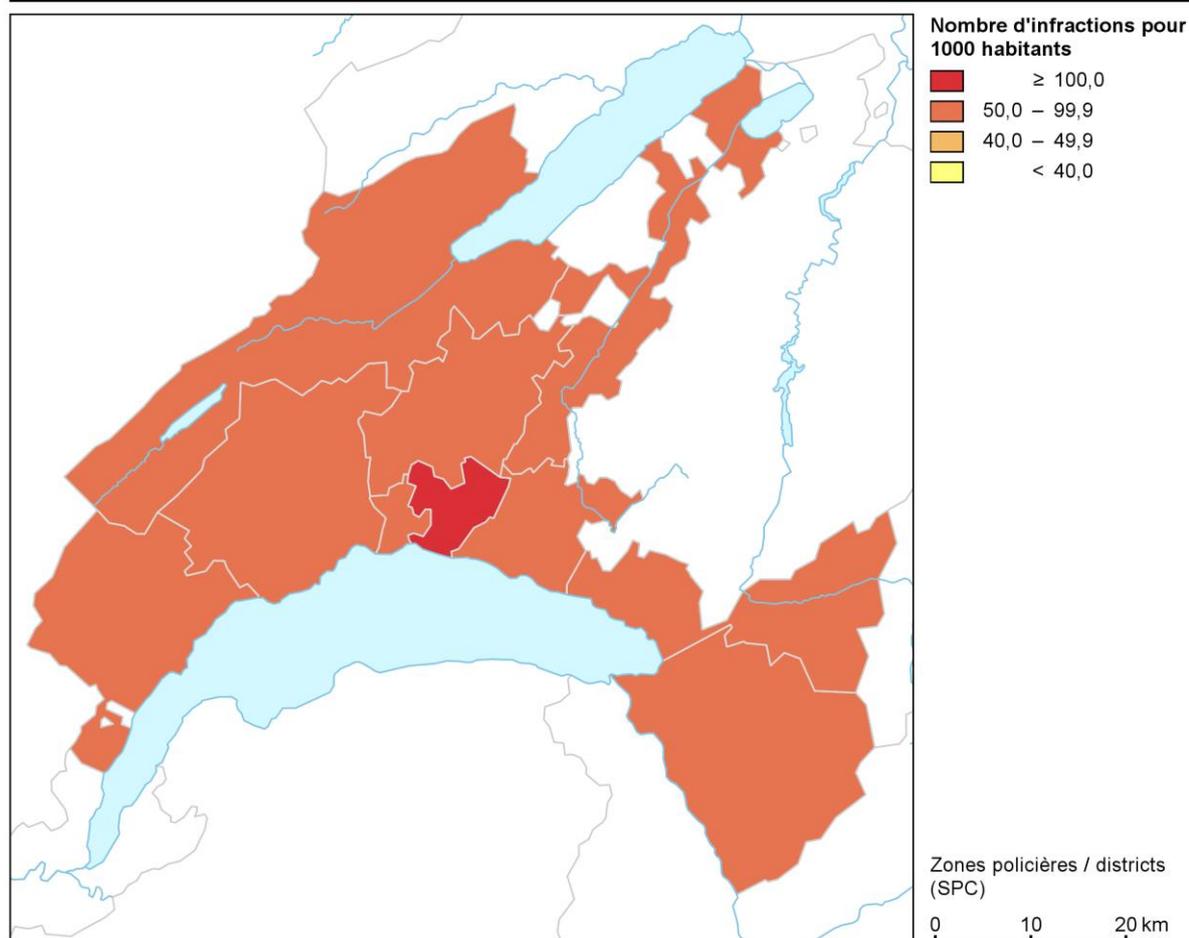
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

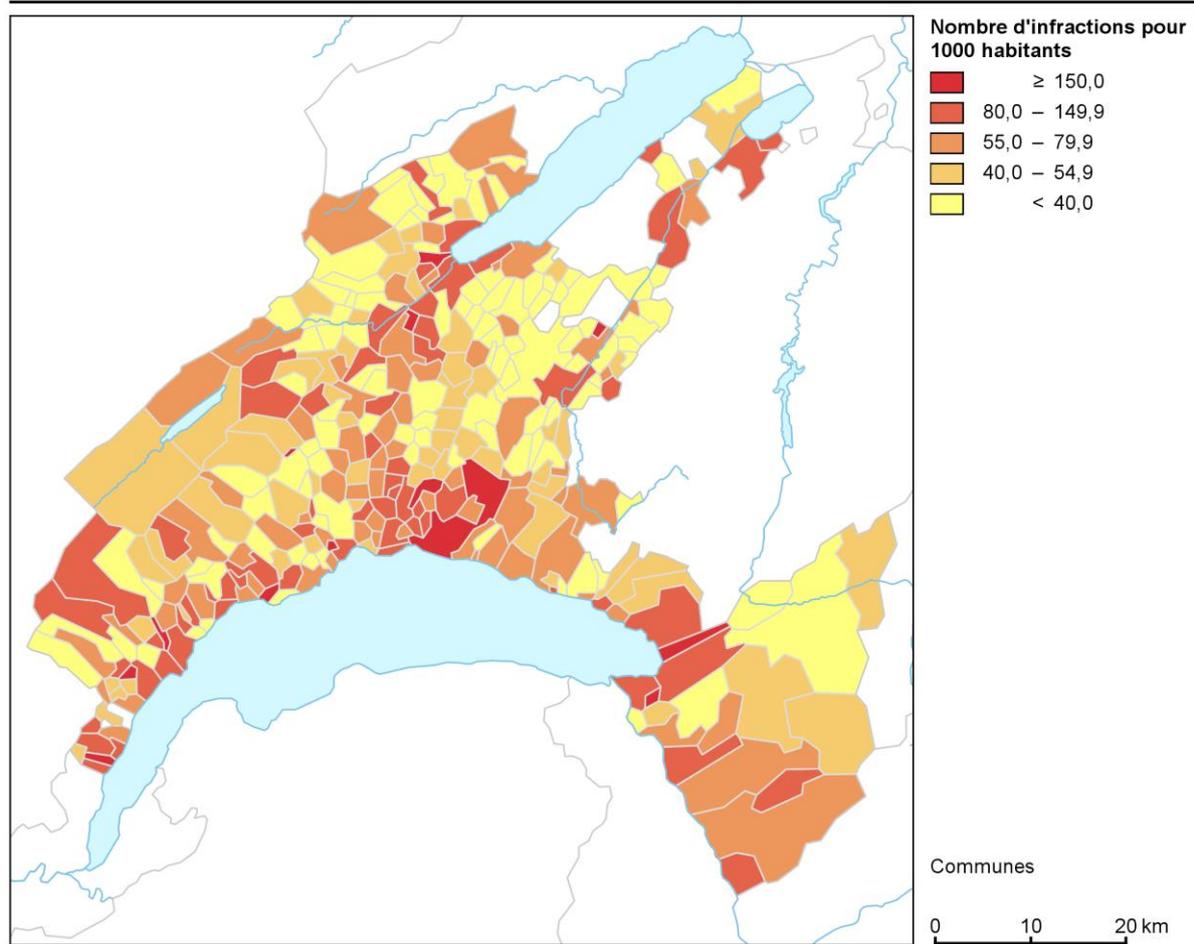
	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	28 730	154 096	186,4	24 126	157 119	153,6	-16%
Nyon	8 249	91 834	89,8	8 151	93 521	87,2	-1%
Jura-Nord vaudois	7 404	84 533	87,6	7 091	86 480	82,0	-4%
Riviera-Pays-d'Enhaut	8 696	81 200	107,1	7 494	82 394	91,0	-14%
Morges	6 136	75 725	81,0	5 789	77 341	74,9	-6%
Ouest lausannois	7 240	69 913	103,6	6 997	71 086	98,4	-3%
Lavaux-Oron	3 836	57 061	67,2	3 622	57 852	62,6	-6%
Aigle	3 311	41 736	79,3	3 581	42 750	83,8	8%
Gros-de-Vaud	1 810	39 840	45,4	2 132	40 962	52,0	18%
Broye-Vully	3 105	38 418	80,8	2 984	39 868	74,8	-4%
Inconnu	19	-	-	0	-	-	-
Canton de Vaud	78 536	734 356	106,9	71 967	749 373	96,0	-8%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	27 245	130 421	208,9	22 211	132 788	167,3	-18%
Yverdon-les-Bains	3 890	28 486	136,6	3 500	28 894	121,1	-10%
Montreux	3 428	25 456	134,7	2 823	25 969	108,7	-18%
Renens (VD)	2 094	20 232	103,5	2 091	20 333	102,8	-0%
Nyon	2 676	19 170	139,6	2 118	19 502	108,6	-21%
Vevey	3 161	18 594	170,0	2 568	18 906	135,8	-19%
Pully	1 317	17 368	75,8	1 121	17 460	64,2	-15%
Morges	2 223	14 994	148,3	1 728	15 251	113,3	-22%
Gland	1 179	11 693	100,8	972	12 087	80,4	-18%
Ecublens (VD)	1 083	11 427	94,8	1 022	12 001	85,2	-6%
Prilly	1 350	11 709	115,3	1 269	11 829	107,3	-6%
La Tour-de-Peilz	878	10 828	81,1	808	10 993	73,5	-8%
Aigle	1 051	9 703	108,3	1 098	9 892	111,0	4%
Lutry	812	9 465	85,8	650	9 511	68,3	-20%
Payerne	1 434	9 146	156,8	1 078	9 275	116,2	-25%
Epalinges	459	8 790	52,2	560	8 936	62,7	22%
Bussigny	728	8 122	89,6	752	8 167	92,1	3%
Crissier	963	7 402	130,1	920	7 526	122,2	-4%
Ollon	399	7 135	55,9	493	7 208	68,4	24%
Chavannes-près-Renens	567	7 058	80,3	531	7 193	73,8	-6%
Bex	467	6 670	70,0	450	6 848	65,7	-4%
Le Mont-sur-Lausanne	537	6 291	85,4	785	6 697	117,2	46%
Orbe	486	6 547	74,2	559	6 664	83,9	15%
Blonay	211	6 023	35,0	280	6 069	46,1	33%
Rolle	620	5 921	104,7	581	5 921	98,1	-6%
Moudon	458	5 202	88,0	536	5 667	94,6	17%
Saint-Prex	311	5 451	57,1	365	5 449	67,0	17%
Echallens	265	5 368	49,4	246	5 391	45,6	-7%
Préverenges	326	5 076	64,2	240	5 176	46,4	-26%
Villeneuve (VD)	574	5 057	113,5	566	5 157	109,8	-1%
Bourg-en-Lavaux	382	4 995	76,5	376	5 118	73,5	-2%
Oron	312	4 868	64,1	348	5 077	68,5	12%
Saint-Légier-La Chiésaz	239	5 019	47,6	243	5 065	48,0	2%
Sainte-Croix	251	4 660	53,9	323	4 759	67,9	29%
Le Chenit	227	4 410	51,5	234	4 442	52,7	3%
Leysin	169	3 988	42,4	264	4 096	64,5	56%
Cheseaux-sur-Lausanne	208	3 955	52,6	198	4 035	49,1	-5%
Prangins	264	3 935	67,1	384	3 968	96,8	45%
Chavornay	271	3 783	71,6	308	3 967	77,6	14%
Avenches	343	3 587	95,6	388	3 816	101,7	13%
Autres communes	14 678	246 351	-	15 980	252 270	-	9%

© OFS, Neuchâtel 2015

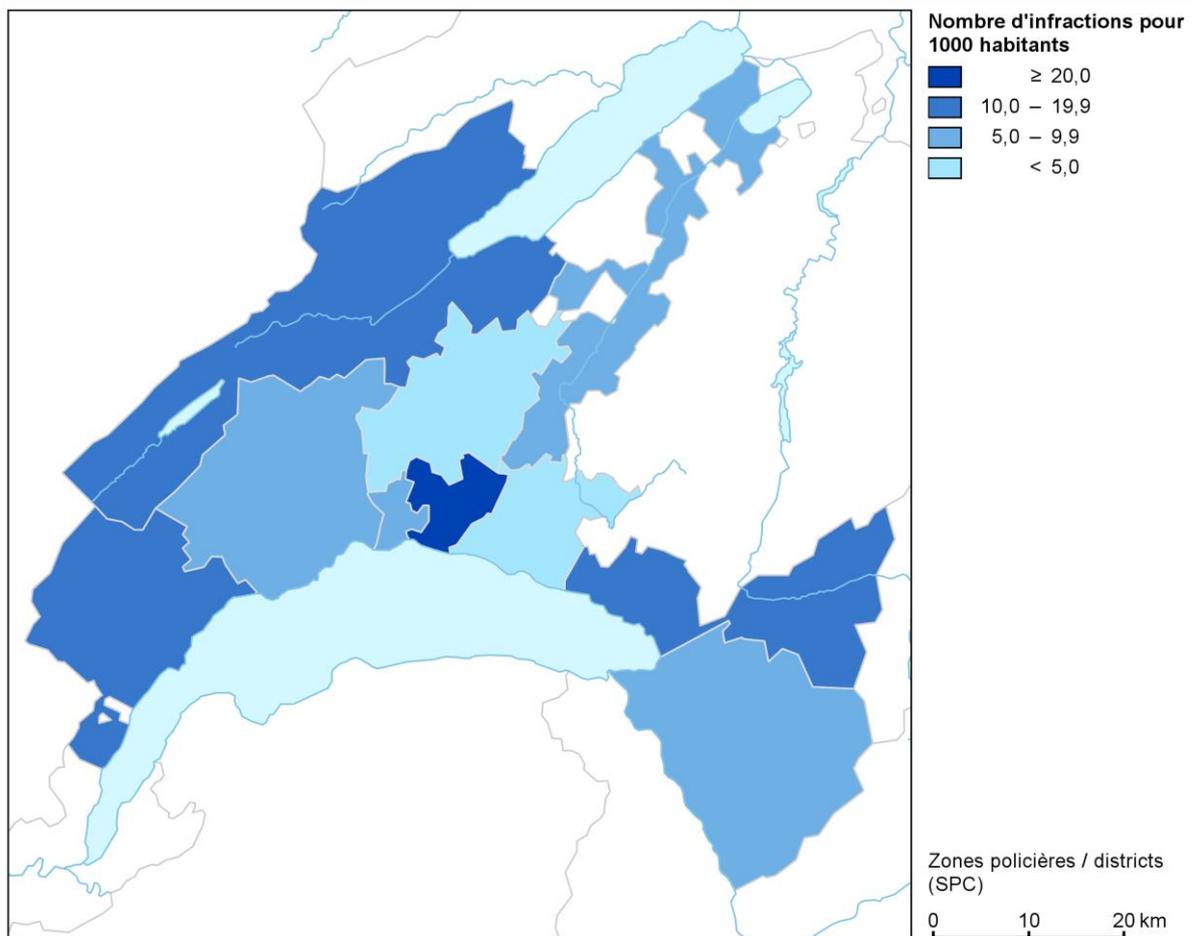
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)³

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

	2013			2014		
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence
Lausanne	8 262	154 096	53,6	6 797	157 119	43,3
Nyon	2 012	91 834	21,9	1 028	93 521	11,0
Jura-Nord vaudois	1 519	84 533	18,0	1 212	86 480	14,0
Riviera-Pays-d'Enhaut	1 378	81 200	17,0	974	82 394	11,8
Morges	610	75 725	8,1	427	77 341	5,5
Ouest lausannois	585	69 913	8,4	527	71 086	7,4
Lavaux-Oron	322	57 061	5,6	269	57 852	4,6
Aigle	722	41 736	17,3	381	42 750	8,9
Gros-de-Vaud	125	39 840	3,1	118	40 962	2,9
Broye-Vully	254	38 418	6,6	281	39 868	7,0
Inconnu	0	–	–	0	–	–
Canton de Vaud	15 789	734 356	21,5	12 014	749 373	16,0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

Suite à la modification de la loi sur les stupéfiants introduisant les amendes d'ordre pour consommation de cannabis, il n'est pas pertinent de comparer l'évolution des volumes d'infractions entre 2013 et 2014.

Évolution des infractions LStup Consommation de stupéfiants (contraventions) entre 2013 et 2014

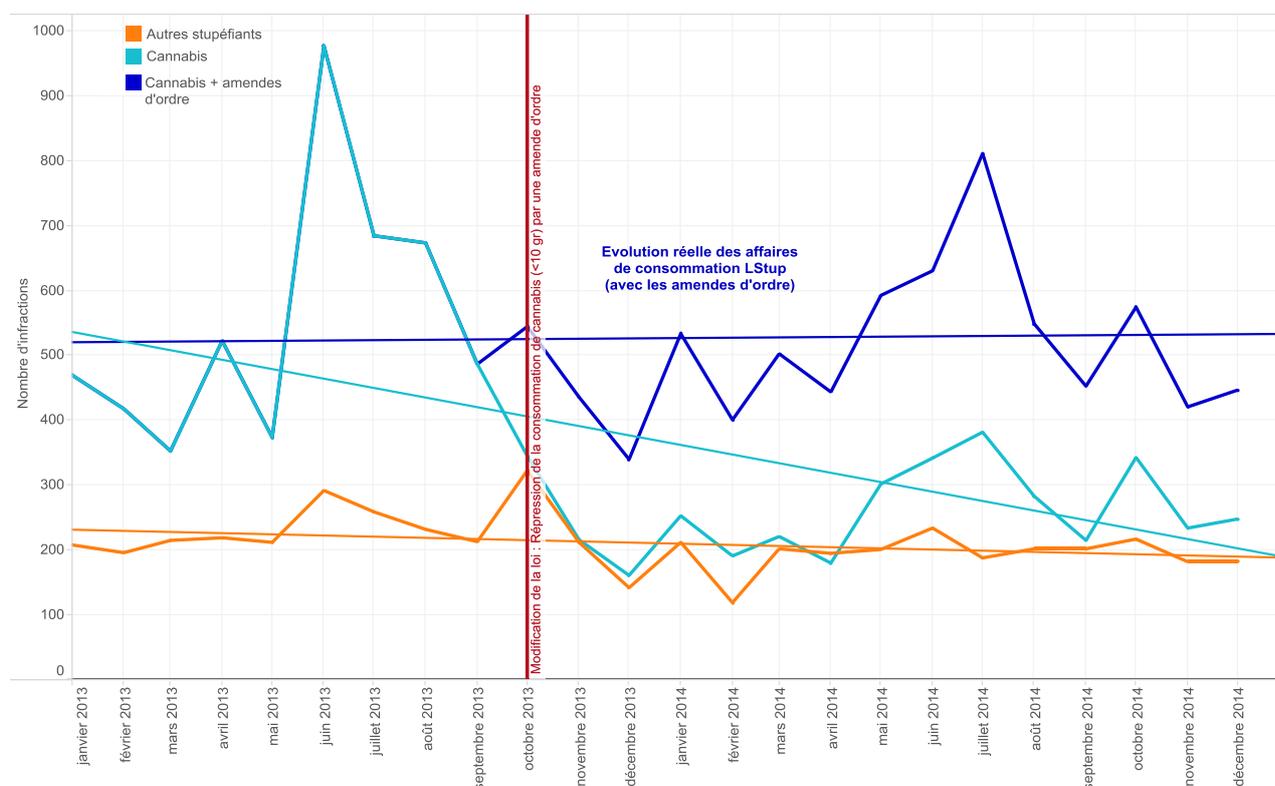
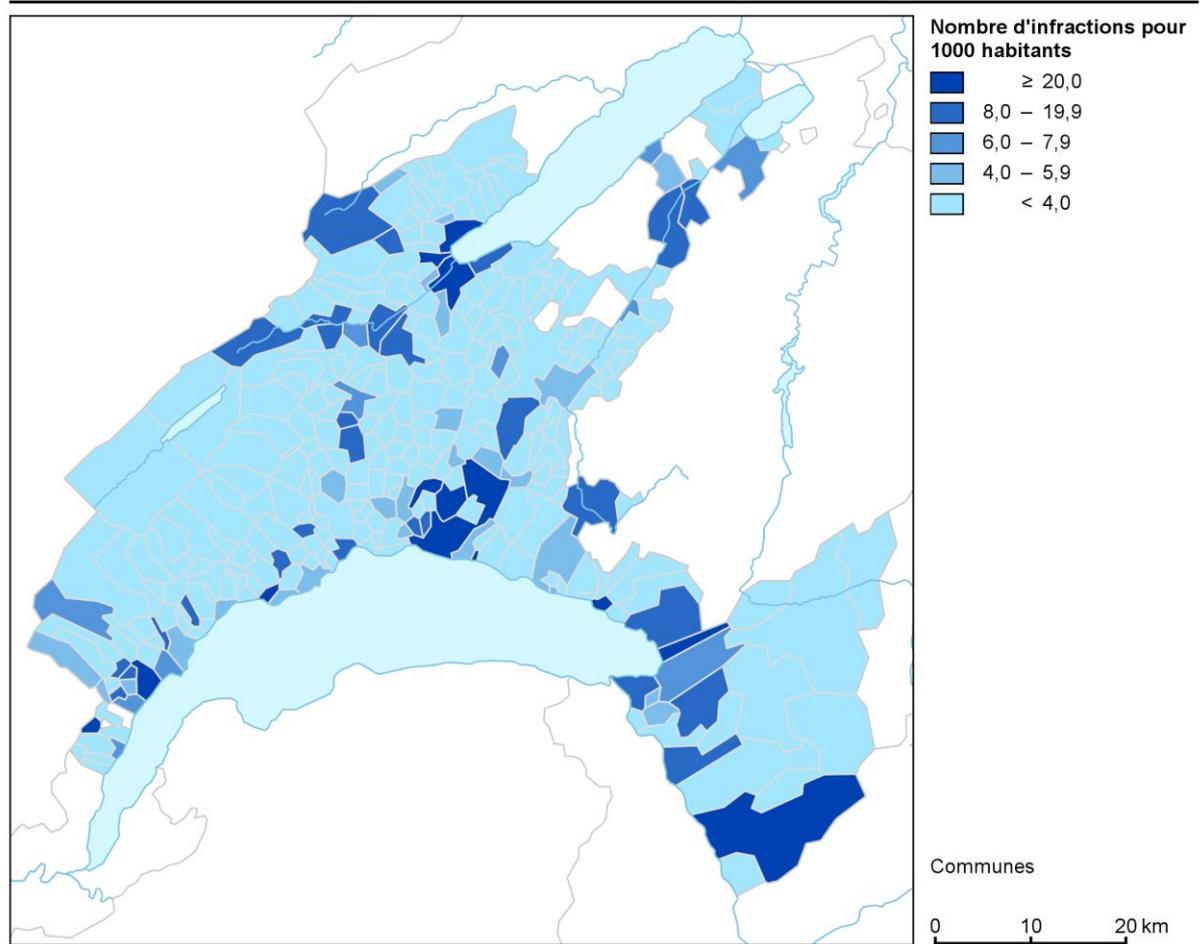
© PCV, Vaud 2015
Source SINAP, état de la base de données au 18.03.2015

Figure 7 Complément cantonal, source: PCV

La figure 7 présente l'influence de l'introduction des amendes d'ordre sur la statistique des consommations de stupéfiants. En tenant compte des amendes d'ordre, l'évolution de ces infractions présente une stabilité sur les deux dernières années. La diminution constatée en 2014 s'explique principalement par ce changement juridique.

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 8: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014		
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence
Lausanne	8 036	130 421	61,6	6 575	132 788	49,5
Yverdon-les-Bains	778	28 486	27,3	786	28 894	27,2
Montreux	640	25 456	25,1	435	25 969	16,8
Renens (VD)	248	20 232	12,3	212	20 333	10,4
Nyon	1 461	19 170	76,2	732	19 502	37,5
Vevey	594	18 594	31,9	431	18 906	22,8
Pully	162	17 368	9,3	104	17 460	6,0
Morges	374	14 994	24,9	213	15 251	14,0
Gland	115	11 693	9,8	69	12 087	5,7
Ecublens (VD)	23	11 427	2,0	44	12 001	3,7
Prilly	140	11 709	12,0	150	11 829	12,7
La Tour-de-Peilz	53	10 828	4,9	32	10 993	2,9
Aigle	178	9 703	18,3	119	9 892	12,0
Lutry	21	9 465	2,2	15	9 511	1,6
Payerne	156	9 146	17,1	172	9 275	18,5
Epalinges	56	8 790	6,4	34	8 936	3,8
Bussigny	68	8 122	8,4	48	8 167	5,9
Crissier	68	7 402	9,2	44	7 526	5,8
Ollon	78	7 135	10,9	24	7 208	3,3
Chavannes-près-Renens	18	7 058	2,6	29	7 193	4,0
Bex	236	6 670	35,4	155	6 848	22,6
Le Mont-sur-Lausanne	138	6 291	21,9	171	6 697	25,5
Orbe	115	6 547	17,6	107	6 664	16,1
Blonay	20	6 023	3,3	14	6 069	2,3
Rolle	44	5 921	7,4	32	5 921	5,4
Moudon	38	5 202	7,3	33	5 667	5,8
Saint-Prex	43	5 451	7,9	30	5 449	5,5
Echallens	26	5 368	4,8	31	5 391	5,8
Préverenges	34	5 076	6,7	20	5 176	3,9
Villeneuve (VD)	80	5 057	15,8	40	5 157	7,8
Bourg-en-Lavaux	8	4 995	1,6	7	5 118	1,4
Oron	21	4 868	4,3	54	5 077	10,6
Saint-Légier-La Chiésaz	18	5 019	3,6	10	5 065	2,0
Sainte-Croix	88	4 660	18,9	42	4 759	8,8
Le Chenit	28	4 410	6,3	11	4 442	2,5
Leysin	30	3 988	7,5	8	4 096	2,0
Cheseaux-sur-Lausanne	18	3 955	4,6	7	4 035	1,7
Prangins	14	3 935	3,6	29	3 968	7,3
Chavornay	40	3 783	10,6	39	3 967	9,8
Avenches	18	3 587	5,0	30	3 816	7,9
Autres communes	1 465	246 351	–	876	252 270	–

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

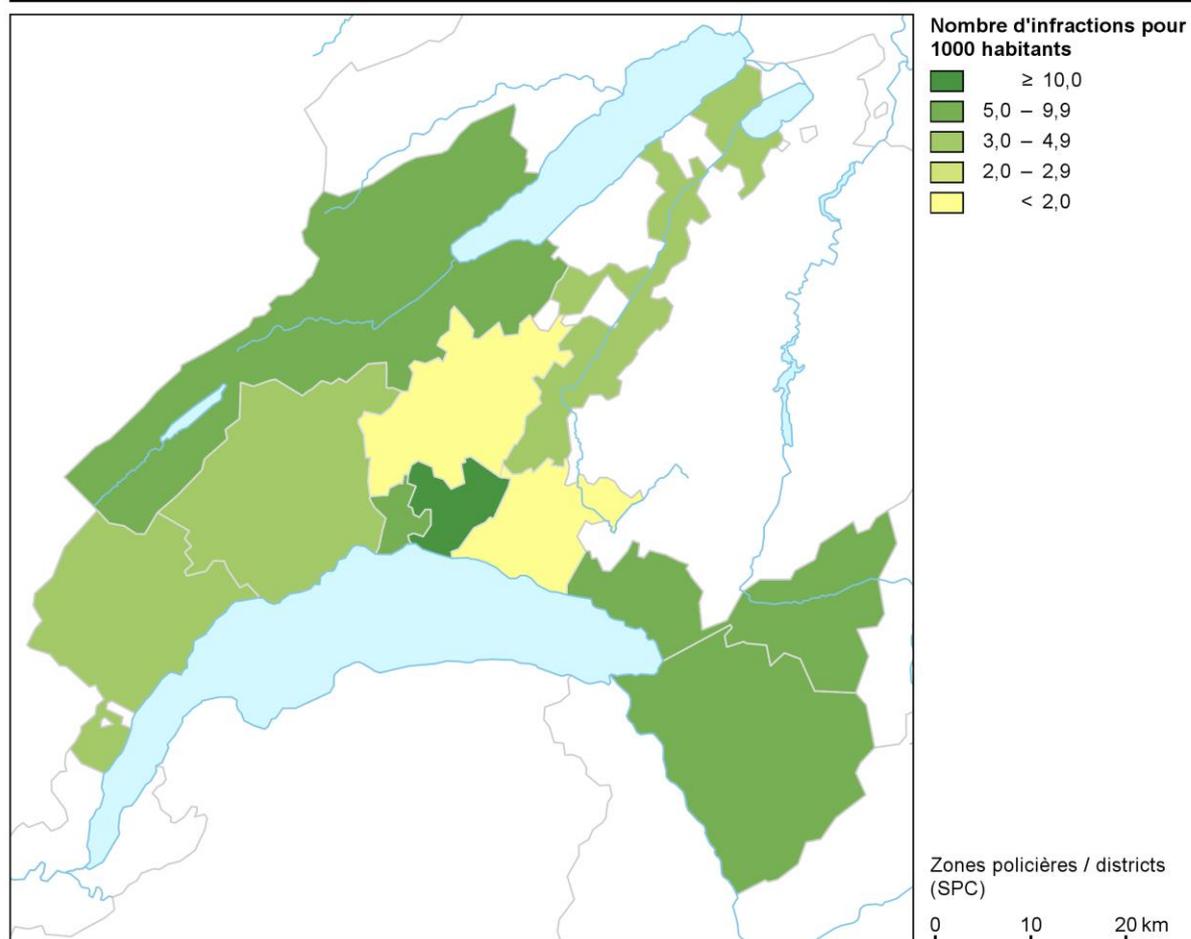
Suite à la modification de la loi sur les stupéfiants introduisant les amendes d'ordre pour consommation de cannabis, il n'est pas pertinent de comparer l'évolution des volumes d'infractions entre 2013 et 2014.

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

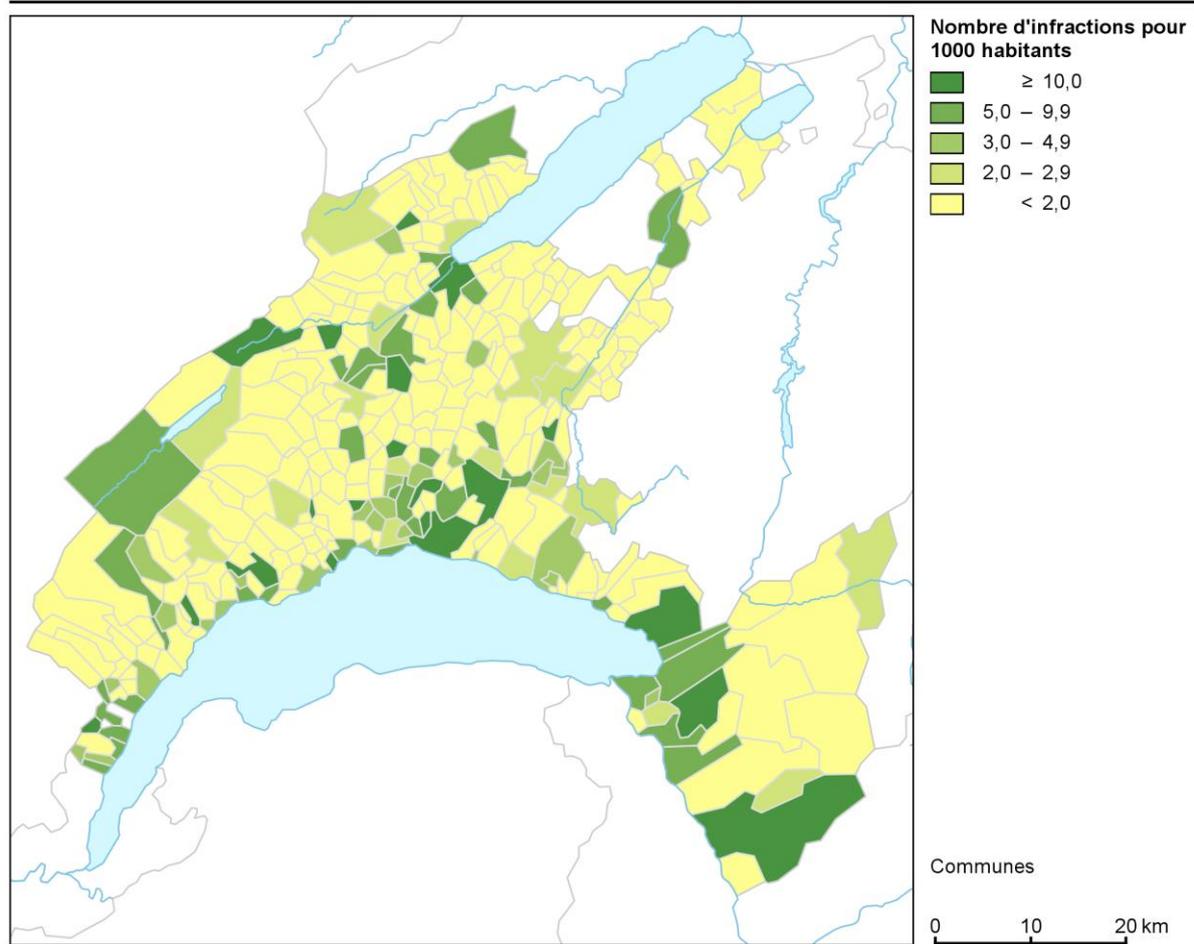
	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	3 052	154 096	19,8	2 863	157 119	18,2	-6%
Nyon	400	91 834	4,4	305	93 521	3,3	-24%
Jura-Nord vaudois	528	84 533	6,2	602	86 480	7,0	14%
Riviera-Pays-d'Enhaut	554	81 200	6,8	482	82 394	5,8	-13%
Morges	220	75 725	2,9	276	77 341	3,6	25%
Ouest lausannois	482	69 913	6,9	574	71 086	8,1	19%
Lavaux-Oron	87	57 061	1,5	89	57 852	1,5	2%
Aigle	305	41 736	7,3	261	42 750	6,1	-14%
Gros-de-Vaud	70	39 840	1,8	45	40 962	1,1	-36%
Broye-Vully	155	38 418	4,0	123	39 868	3,1	-21%
Inconnu	0	-	-	0	-	-	0%
Canton de Vaud	5 853	734 356	8,0	5 620	749 373	7,5	-4%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 10: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2013			2014			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	2 988	130 421	22,9	2 791	132 788	21,0	-7%
Yverdon-les-Bains	246	28 486	8,6	319	28 894	11,0	30%
Montreux	262	25 456	10,3	288	25 969	11,1	10%
Renens (VD)	215	20 232	10,6	180	20 333	8,9	-16%
Nyon	131	19 170	6,8	66	19 502	3,4	-50%
Vevey	139	18 594	7,5	162	18 906	8,6	17%
Pully	10	17 368	0,6	12	17 460	0,7	n.s.
Morges	55	14 994	3,7	86	15 251	5,6	56%
Gland	43	11 693	3,7	14	12 087	1,2	n.s.
Ecublens (VD)	45	11 427	3,9	26	12 001	2,2	-42%
Prilly	92	11 709	7,9	211	11 829	17,8	129%
La Tour-de-Peilz	42	10 828	3,9	12	10 993	1,1	n.s.
Aigle	58	9 703	6,0	55	9 892	5,6	-5%
Lutry	8	9 465	0,8	4	9 511	0,4	n.s.
Payerne	72	9 146	7,9	78	9 275	8,4	8%
Epalinges	21	8 790	2,4	16	8 936	1,8	n.s.
Bussigny	39	8 122	4,8	27	8 167	3,3	-31%
Crissier	55	7 402	7,4	71	7 526	9,4	29%
Ollon	21	7 135	2,9	6	7 208	0,8	-71%
Chavannes-près-Renens	22	7 058	3,1	33	7 193	4,6	50%
Bex	147	6 670	22,0	123	6 848	18,0	-16%
Le Mont-sur-Lausanne	14	6 291	2,2	36	6 697	5,4	n.s.
Orbe	19	6 547	2,9	18	6 664	2,7	n.s.
Blonay	23	6 023	3,8	0	6 069	0,0	n.s.
Rolle	6	5 921	1,0	19	5 921	3,2	n.s.
Moudon	13	5 202	2,5	16	5 667	2,8	n.s.
Saint-Prex	9	5 451	1,7	18	5 449	3,3	n.s.
Echallens	6	5 368	1,1	3	5 391	0,6	n.s.
Préverenges	13	5 076	2,6	24	5 176	4,6	n.s.
Villeneuve (VD)	38	5 057	7,5	39	5 157	7,6	3%
Bourg-en-Lavaux	5	4 995	1,0	13	5 118	2,5	n.s.
Oron	14	4 868	2,9	15	5 077	3,0	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	29	5 019	5,8	8	5 065	1,6	n.s.
Sainte-Croix	35	4 660	7,5	10	4 759	2,1	n.s.
Le Chenit	2	4 410	0,5	29	4 442	6,5	n.s.
Leysin	10	3 988	2,5	7	4 096	1,7	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	16	3 955	4,0	20	4 035	5,0	n.s.
Prangins	5	3 935	1,3	6	3 968	1,5	n.s.
Chavornay	14	3 783	3,7	31	3 967	7,8	n.s.
Avenches	8	3 587	2,2	0	3 816	0,0	n.s.
Autres communes	863	246 351	-	728	252 270	-	-16%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

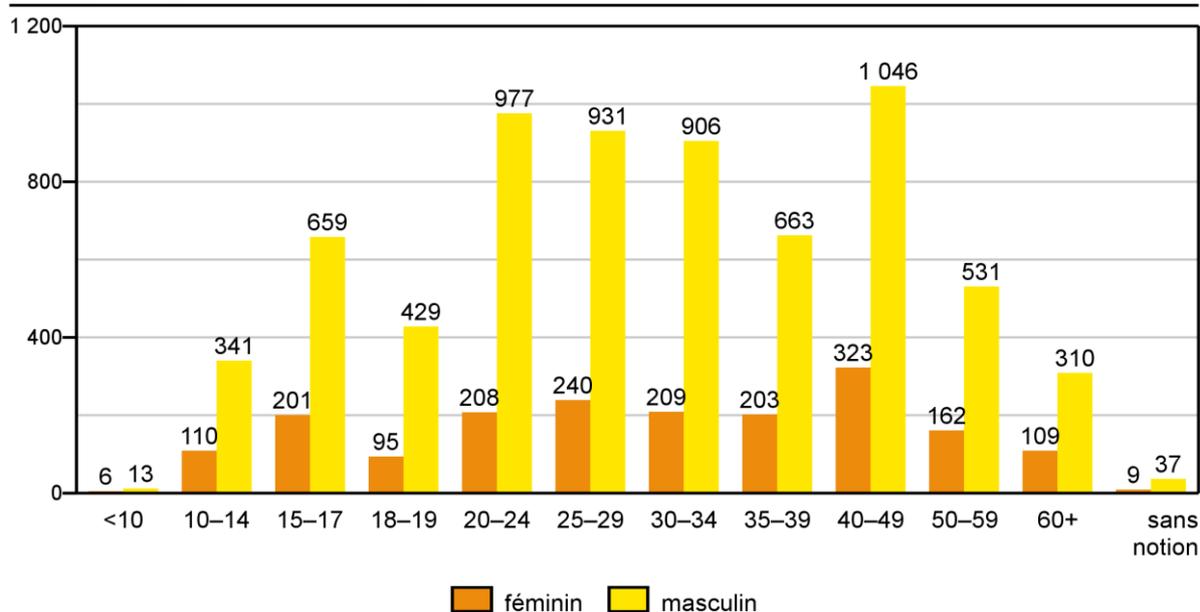
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relative à la population reste garantie

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non-résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

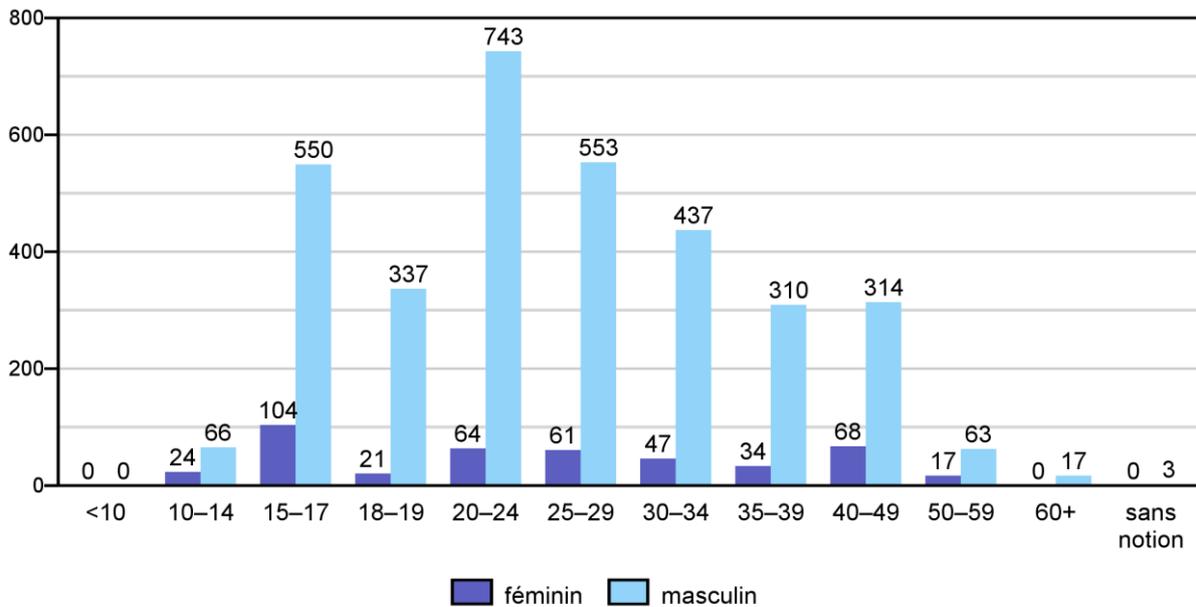
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 11: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

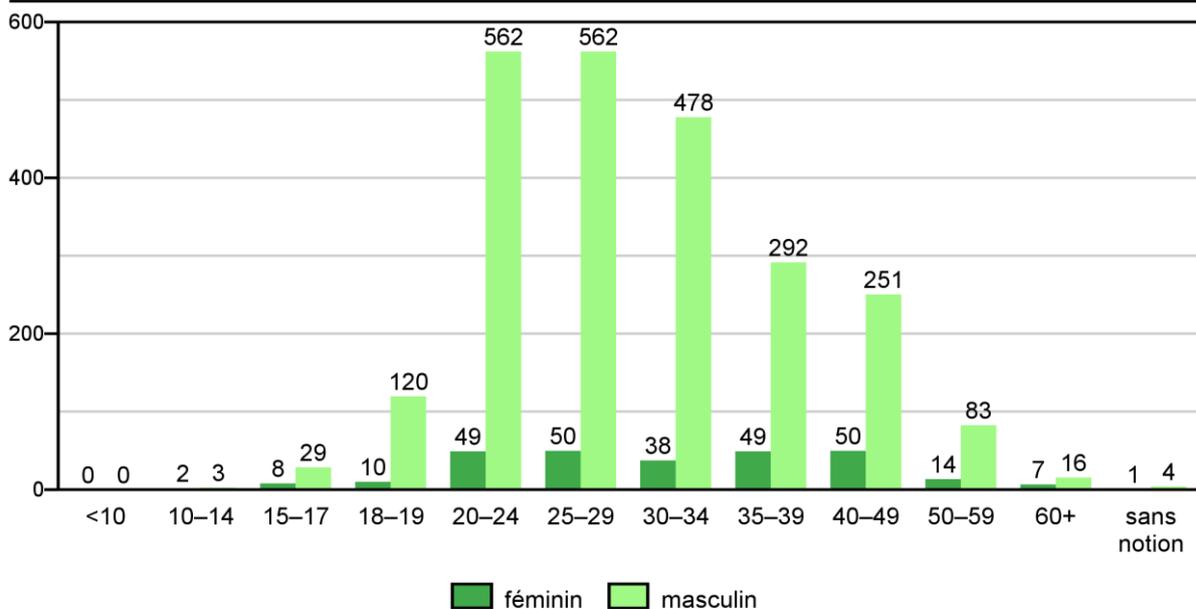
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 12: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

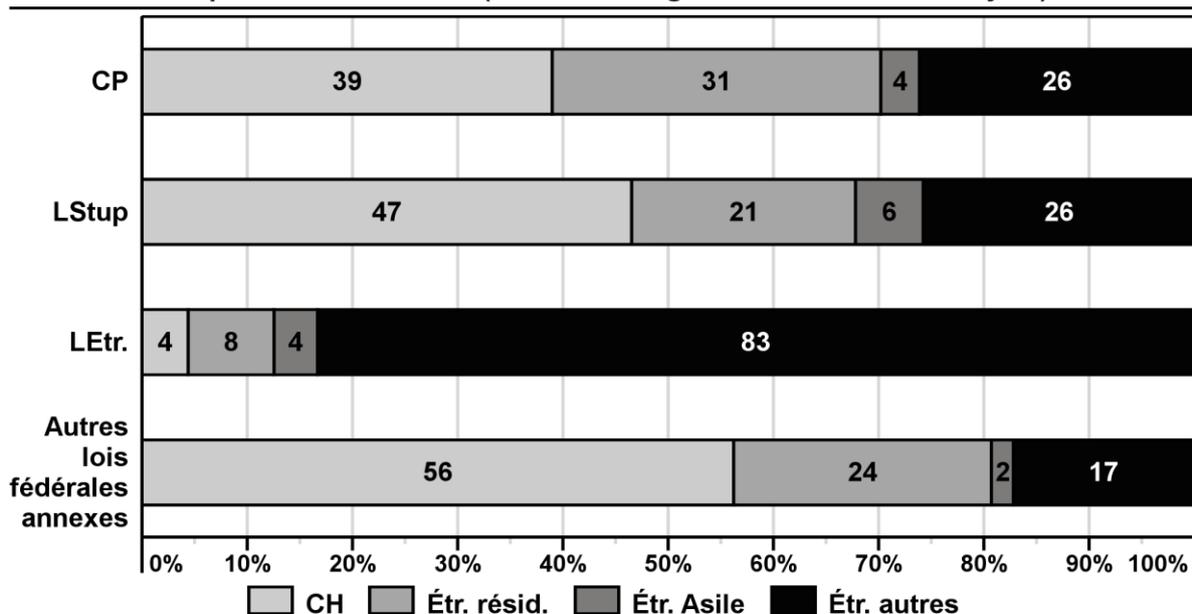


État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 13: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)**Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)**

État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 14: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées.

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non-entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories, car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction, car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	8 718	6 123	316	2 279
Suisse	3 399	3 399		
Total étrangers	5 319	2 724	316	2 279
Portugal	831	725	0	106
France	608	313	0	295
Roumanie	498	26	1	471
Italie	294	240	0	54
Kosovo	256	143	19	94
Serbie/Monténégro	205	110	24	71
Algérie	174	27	23	124
Maroc	167	61	24	82
Espagne	165	142	0	23
Tunisie	148	57	15	76
Géorgie	97	1	20	76
Inconnu	90	6	1	83
Brésil	89	63	1	25
Turquie	86	69	9	8
Cameroun	82	56	4	22
Bosnie et Herzégovine	73	53	11	9
Albanie	66	6	1	59
Macédoine	66	44	2	20
Congo (Kinshasa)	65	38	9	18
Nigéria	54	2	9	43
Angola	47	29	9	9
Russie	46	11	12	23
Equateur	46	29	0	17
Syrie	38	10	14	14
Erythrée	37	15	9	13
Chili	37	26	0	11

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	
Bulgarie	34	5	0	29
Côte d'Ivoire	32	13	3	16
Congo (Brazzaville)	32	21	4	7
Chine	32	6	4	22
Allemagne	31	22	0	9
Guinée	31	8	4	19
Cap-Vert	31	26	0	5
Sri Lanka	31	21	6	4
Royaume-Uni	30	20	0	10
Pologne	30	9	0	21
Somalie	30	15	11	4
Belgique	27	12	0	15
Lituanie	23	2	0	21
Ukraine	23	6	6	11
Irak; Iraq	23	9	6	8
Croatie	19	7	1	11
Bélarus	19	0	4	15
Libye	18	1	6	11
République dominicaine	17	13	0	4
Sénégal	16	9	0	7
Pérou	16	12	0	4
Bolivie	15	8	1	6
Thaïlande	15	14	0	1
Maurice	14	12	0	2
Togo	14	9	1	4
Pays-Bas	13	9	0	4
Sierra Leone	13	2	2	9
Iran	13	3	5	5
Moldova	12	2	0	10
Etats-Unis	12	10	0	2
Afghanistan	12	3	7	2
Guinée-Bissau	11	3	2	6
Gambie	10	2	2	6
Colombie	10	7	0	3
Autres nationalités	245	101	24	120

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	3 833	2 599	247	987
Suisse	1 784	1 784		
Total étrangers	2 049	815	247	987
France	262	127	0	135
Portugal	257	220	0	37
Nigéria	179	4	32	143
Italie	113	104	0	9
Gambie	92	2	26	64
Guinée	89	3	21	65
Tunisie	83	11	17	55
Espagne	66	55	0	11
Maroc	64	16	12	36
Algérie	57	6	5	46
Mali	46	0	13	33
Sénégal	39	2	5	32
Guinée-Bissau	38	0	12	26
Kosovo	36	22	7	7
Somalie	33	2	16	15
Albanie	26	1	0	25
Royaume-Uni	24	17	0	7
Serbie/Monténégro	24	15	3	6
Roumanie	23	3	2	18
Sierra Leone	23	1	7	15
Brésil	20	13	0	7
Bosnie et Herzégovine	18	10	6	2
Géorgie	18	0	5	13
Turquie	17	12	2	3
Congo (Kinshasa)	17	10	3	4
Soudan	17	0	4	13
Allemagne	16	13	0	3
Côte d'Ivoire	15	3	2	10
Belgique	14	8	0	6
Cameroun	14	7	2	5
Libéria	14	0	3	11
Libye	13	0	2	11
Ghana	12	1	2	9
Zimbabwe	12	0	5	7
Ethiopie	11	7	4	0
Tchad	11	1	0	10

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	
Erythrée	11	4	6	1
Angola	10	4	2	4
Cap-Vert	10	7	0	3
Autres nationalités	205	104	21	80

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁶	Autres étrangers
Total	2 678	336	111	2 231
Suisse	118	118		
Total étrangers	2 560	218	111	2 231
Kosovo	396	54	1	341
Nigéria	226	2	11	213
Algérie	168	6	11	151
Tunisie	118	1	10	107
Serbie/Monténégro	105	21	1	83
Gambie	101	2	10	89
Roumanie	92	2	0	90
Guinée	92	3	7	82
Maroc	87	4	5	78
France	64	15	0	49
Cameroun	55	4	1	50
Albanie	49	2	0	47
Guinée-Bissau	49	0	8	41
Portugal	46	19	1	26
Géorgie	43	0	3	40
Sénégal	40	3	2	35
Mali	37	0	1	36
Sierra Leone	35	1	4	30
Chine	34	2	0	32
Equateur	33	10	0	23
Turquie	31	11	0	20
Côte d'Ivoire	31	1	2	28
Macédoine	30	2	0	28
Congo (Kinshasa)	30	2	2	26
Brésil	28	2	0	26
Somalie	21	1	5	15
Italie	20	10	0	10
Erythrée	20	1	0	19
Bosnie et Herzégovine	19	2	1	16
Libye	19	0	0	19
Soudan	19	0	2	17
Palestine	19	0	1	18
Ghana	18	1	0	17
Espagne	16	4	0	12
Syrie	16	0	0	16
Croatie	15	1	0	14

⁶ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile ⁶	Autres étrangers
Irak; Iraq	15	1	1	13
Angola	14	4	2	8
Mauritanie	13	0	3	10
Bulgarie	11	0	0	11
Pakistan	11	2	0	9
Russie	10	2	0	8
Congo (Brazzaville)	10	1	1	8
Niger	10	0	1	9
Ouganda	10	1	1	8
Mongolie	10	0	0	10
Autres nationalités	224	18	13	193

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	717	236	132	67	129	49	1 330
Suisses	395	140	58	33	68	34	728
Étrangers	322	96	74	34	61	15	602
résidents	208	70	47	20	42	11	398
asile	18	6	4	6	3	1	38
autres	96	20	23	8	16	3	166
Total adultes	3 766	1 498	880	382	602	260	7 388
Suisses	1 473	567	261	131	190	49	2 671
Étrangers	2 293	931	619	251	412	211	4 717
résidents	1 149	560	263	153	153	48	2 326
asile	132	43	29	19	37	18	278
autres	1 012	328	327	79	222	145	2 113

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	2	612	9	84	37	0	744
Suisses	2	421	8	66	30	0	527
Étrangers	0	191	1	18	7	0	217
résidents	0	144	1	15	6	0	166
asile	0	6	0	3	1	0	10
autres	0	41	0	0	0	0	41
Total adultes	113	2 119	175	366	251	65	3 089
Suisses	9	932	68	140	83	25	1 257
Étrangers	104	1 187	107	226	168	40	1 832
résidents	9	454	36	87	46	17	649
asile	24	129	20	29	33	2	237
autres	71	604	51	110	89	21	946

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession/saisie, en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	25	10	4	1	2	0	42
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	25	10	4	1	2	0	42
résidents	1	0	0	0	0	0	1
asile	1	0	1	0	0	0	2
autres	23	10	3	1	2	0	39
Total adultes	1 243	775	316	118	161	23	2 636
Suisses	84	24	5	3	2	0	118
Étrangers	1 159	751	311	115	159	23	2 518
résidents	153	35	17	7	5	0	217
asile	72	19	8	2	8	0	109
autres	934	697	286	106	146	23	2 192

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	12 419	2 877	716	235	389	108

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

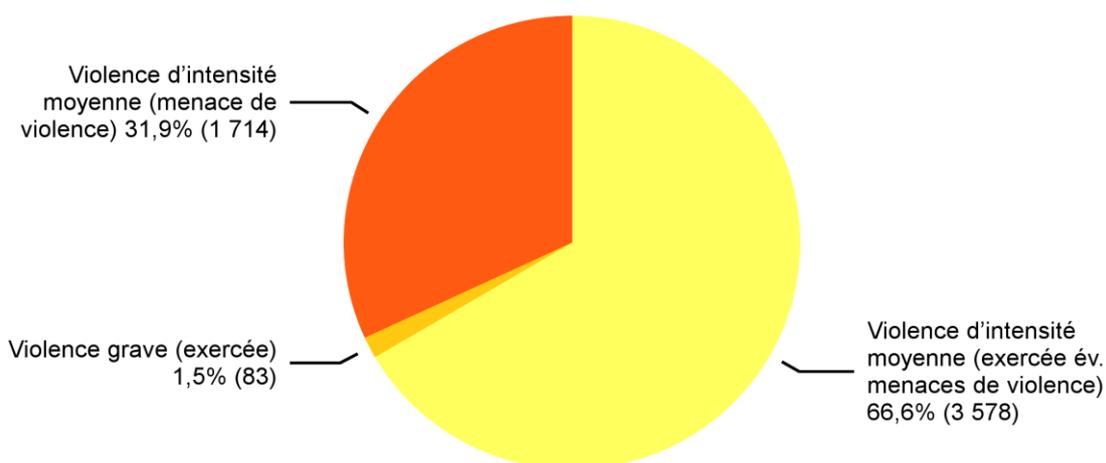
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 15: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	5 761	76,3%	5 375	80,3%	-7%
Violence grave (exercée)	119	81,5%	83	84,3%	-30%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	25	96,0%	22	100,0%	-12%
Homicides avec arme à feu	2	100,0%	2	100,0%	n.s.
Homicides avec arme coupante/tranchante	11	100,0%	13	100,0%	n.s.
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec violence physique	10	90,0%	3	100,0%	n.s.
Homicides autre instrument	2	100,0%	3	100,0%	n.s.
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	73,9%	29	79,3%	26%
Lés. corp. graves arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves arme coupante/tranchante	3	66,7%	8	75,0%	n.s.
Lés. corp. graves arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves violence physique	16	75,0%	18	77,8%	n.s.
Lés. corp. graves autre instrument	1	0,0%	2	100,0%	n.s.
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	3	100,0%	1	100,0%	n.s.
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	71	78,9%	32	78,1%	-55%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 793	72,7%	3 578	78,3%	-6%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	912	73,0%	892	73,0%	-2%
Voies de fait (Art. 126)	1 914	85,3%	1 791	88,5%	-6%
Participation à rixe (Art. 133) ⁷	27	100,0%	53	100,0%	96%
Participation à agression (Art. 134) ⁷	50	64,0%	98	83,7%	96%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	597	22,9%	419	31,5%	-30%
Contrainte (Art. 181)	29	472,4%	36	77,8%	24%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	23	73,9%	25	88,0%	9%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	0	–	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	52	82,7%	71	83,1%	37%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	188	95,2%	193	98,4%	3%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 849	83,5%	1 714	84,1%	-7%
Menaces (Art. 180)	1 748	86,7%	1 565	89,5%	-10%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	101	27,7%	149	28,2%	48%

© OFS, Neuchâtel 2015

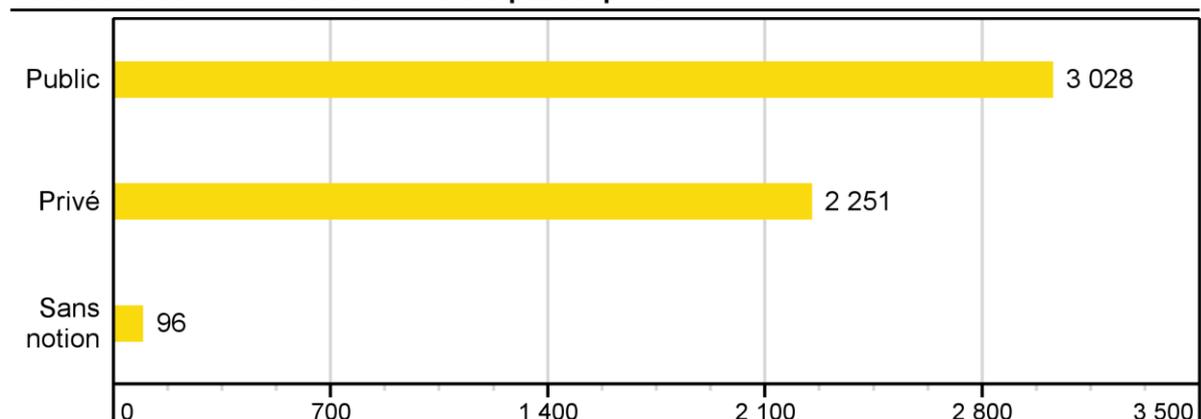
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions correspond au nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 12.2.2015

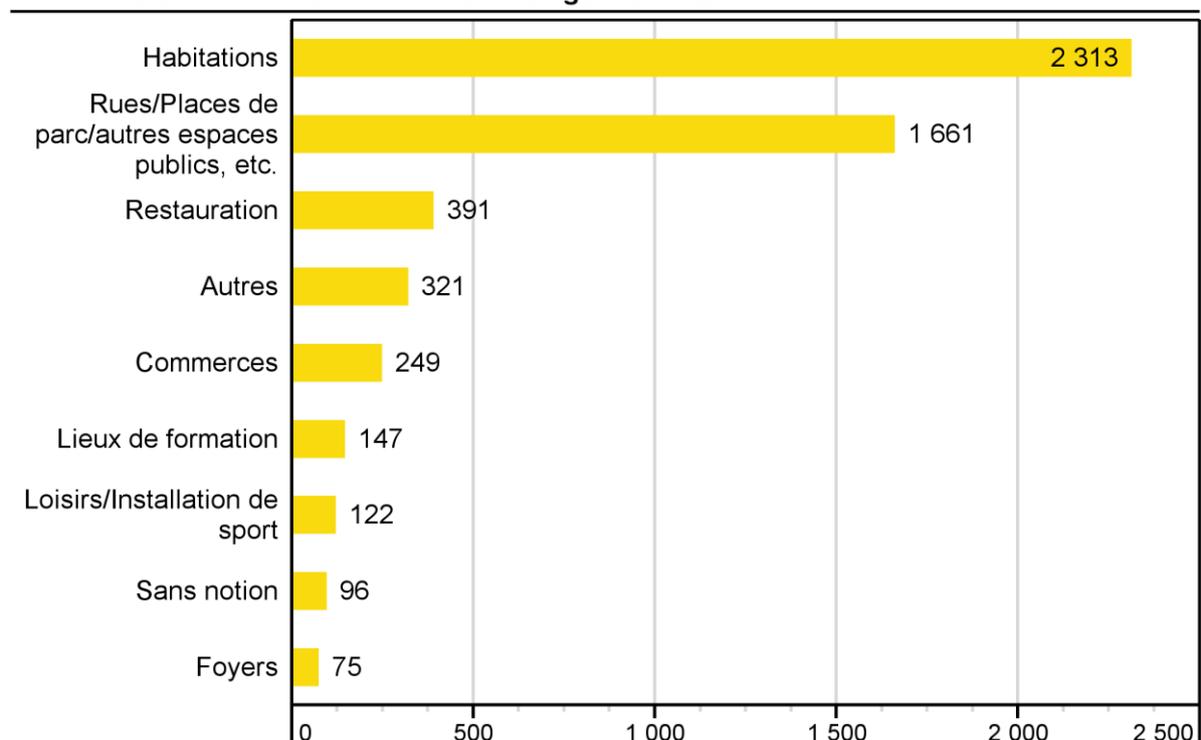
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 17: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

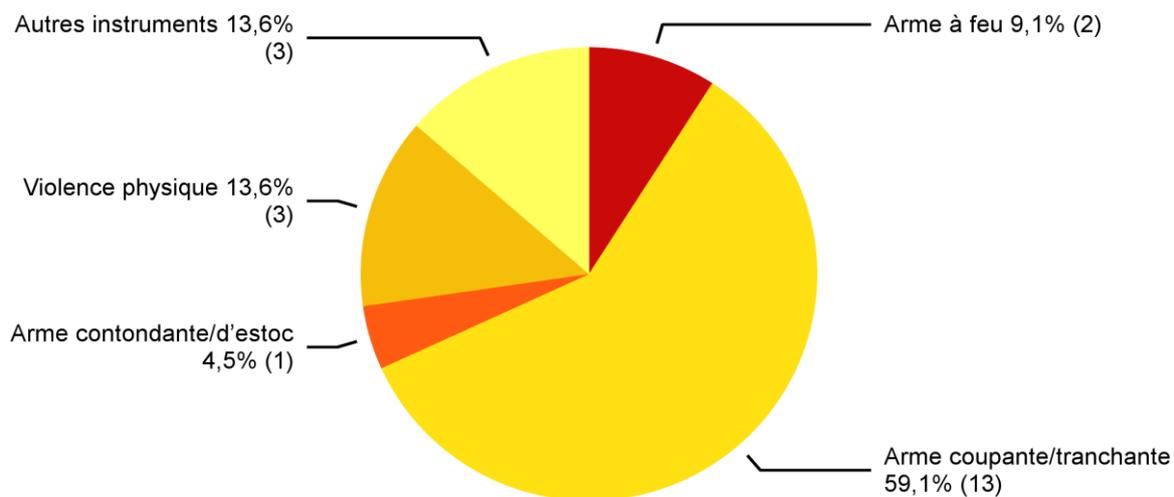
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Par contre, un endroit est public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs ménages).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 12.2.2015

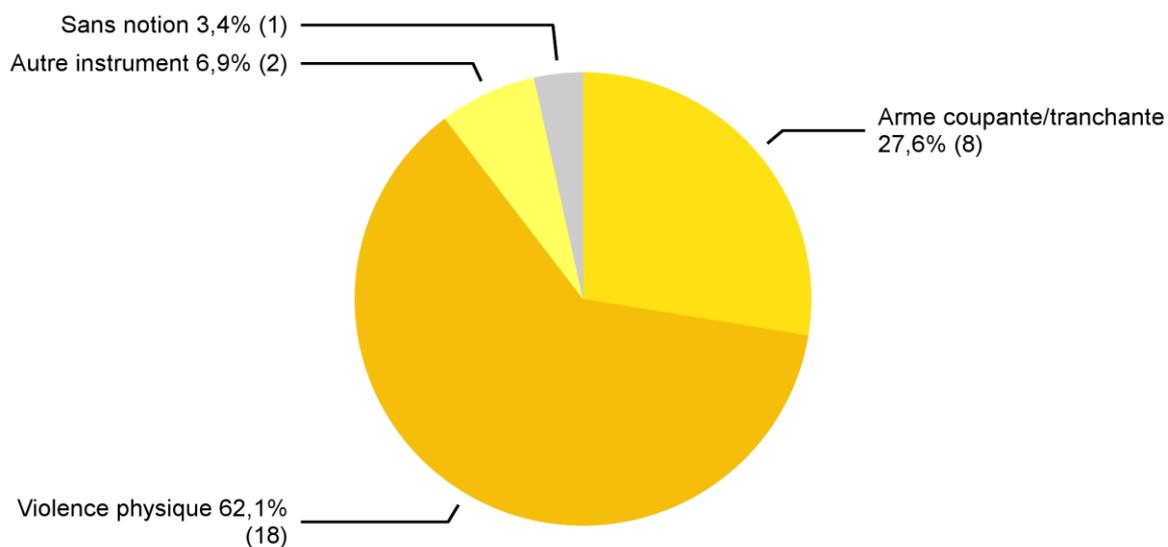
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 18: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 19: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge			Sexe	Étrangers	
		<18	18-24	>24	M	Total	Dont résid.
Total infractions de violence	3 369	427	629	2 313	2 710	1 948	1 421
Violence grave (exercée)	80	11	16	53	72	42	25
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	32	8	7	17	26	14	7
Homicides arme à feu	2	0	0	2	2	1	0
Homicides arme coupante/tranchante	14	1	3	10	11	10	6
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0	0
Homicides violence physique	11	7	2	2	8	0	0
Homicides autre instrument	4	0	2	2	4	3	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	25	3	4	18	23	13	10
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	6	1	0	5	6	5	3
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	16	2	3	11	14	5	5
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	1	1	2	2	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	1	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	25	0	5	20	25	17	9
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 678	366	538	1 774	2 151	1 562	1 141
Lésions corporelles simples (Art. 123)	725	111	207	407	611	420	290
Voies de fait (Art. 126)	1 613	199	237	1 177	1 238	939	752
Participation à rixe (Art. 133)	53	45	5	3	49	19	17
Participation à agression (Art. 134)	70	27	20	23	63	33	25
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	159	34	57	68	147	114	45
Contrainte (Art. 181)	31	1	5	25	24	15	12
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	31	3	8	20	28	20	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	58	2	7	49	56	40	31
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	187	13	69	105	157	91	49
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 431	155	210	1 066	1 157	822	634
Menaces (Art. 180)	1 387	138	203	1 046	1 119	796	615
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	56	21	11	24	49	31	21

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe	
		<18	18–24	>24	M	F
Total infractions de violence	4 241	518	835	2 888	2 385	1 856
Violence grave (exercée)	81	7	17	57	32	49
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	23	2	4	17	16	7
Homicides avec arme à feu	2	1	0	1	1	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	0	2	11	10	3
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0
Homicides avec violence physique	3	1	0	2	2	1
Homicides autre instrument	4	0	2	2	2	2
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	4	5	19	18	10
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	7	0	2	5	6	1
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	18	4	3	11	10	8
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	0	2	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	32	1	9	22	0	32
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 279	432	671	2 176	1 857	1 422
Lésions corporelles simples (Art. 123)	877	140	223	514	620	257
Voies de fait (Art. 126)	1 711	203	280	1 228	760	951
Participation à rixe (Art. 133)	3	1	0	2	3	0
Participation à agression (Art. 134)	50	6	9	35	36	14
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	425	73	124	228	310	115
Contrainte (Art. 181)	35	9	7	19	14	21
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	27	6	6	15	8	19
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	69	7	16	46	6	63
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	191	0	29	162	152	39
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 640	170	280	1 190	789	851
Menaces (Art. 180)	1 508	149	234	1 125	678	830
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	146	24	48	74	120	26

© OFS, Neuchâtel 2015

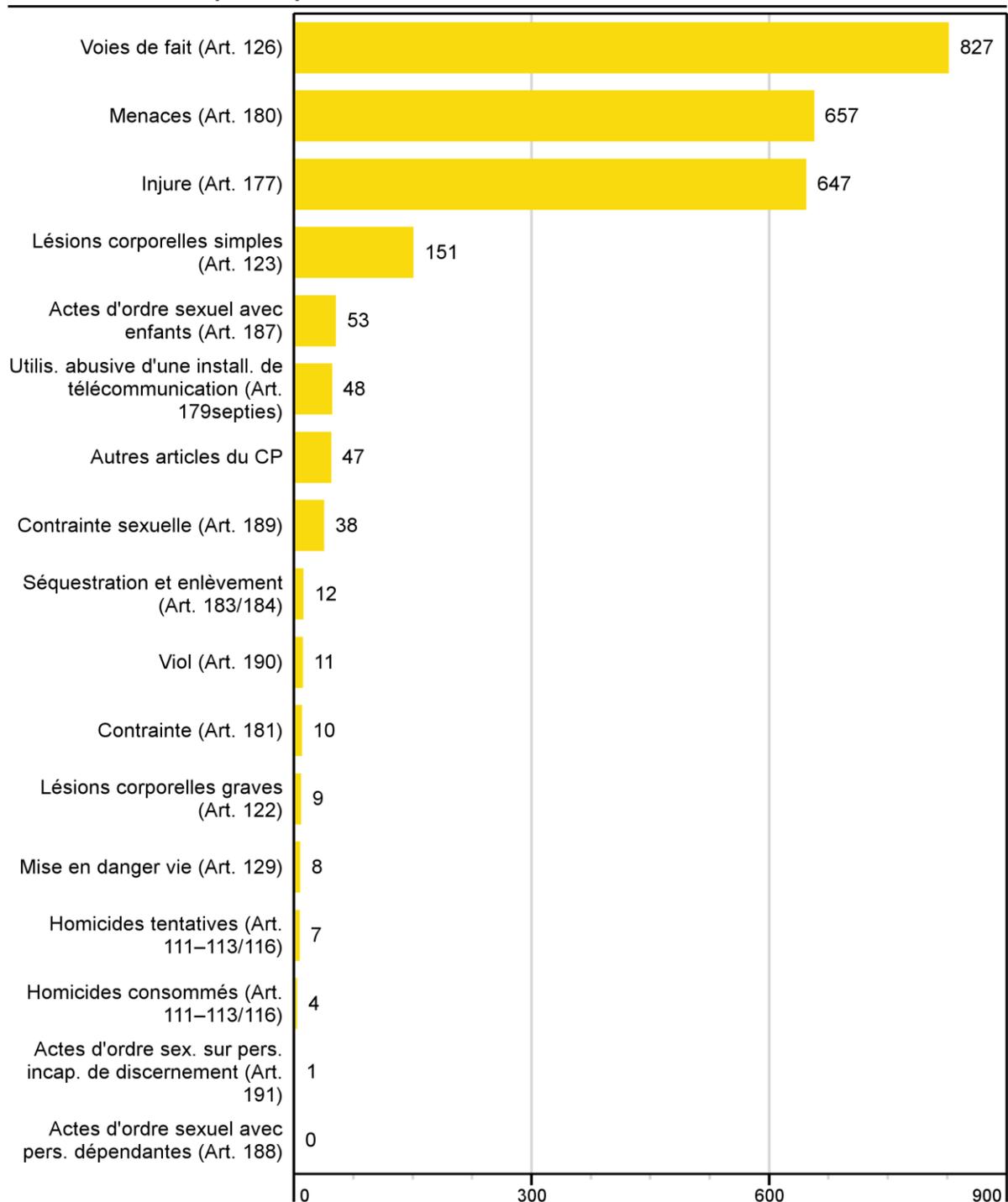
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 20: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 *Violences domestiques: évolution des infractions***Violences domestiques: évolution des infractions**

	2013	2014	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	2 623	2 530	-4%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	4	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	10	7	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	9	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	168	151	-10%
Voies de fait (Art. 126)	850	827	-3%
Mise en danger vie (Art. 129)	10	8	n.s.
Injure (Art. 177)	657	647	-2%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	66	48	-27%
Menaces (Art. 180)	696	657	-6%
Contrainte (Art. 181)	9	10	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	10	12	n.s.
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	48	53	10%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	38	46%
Viol (Art. 190)	31	11	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ⁸	35	47	34%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

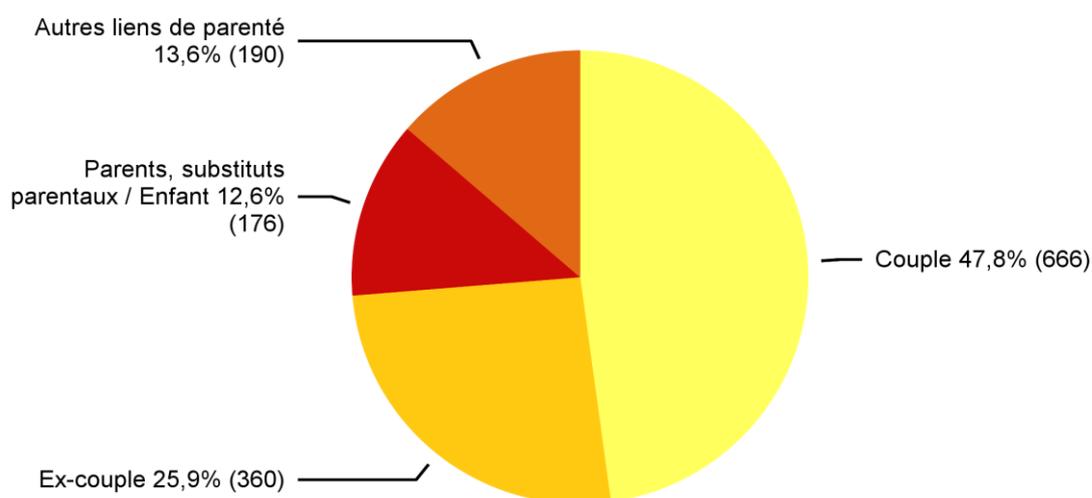
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 44% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevées (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁸ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 21: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

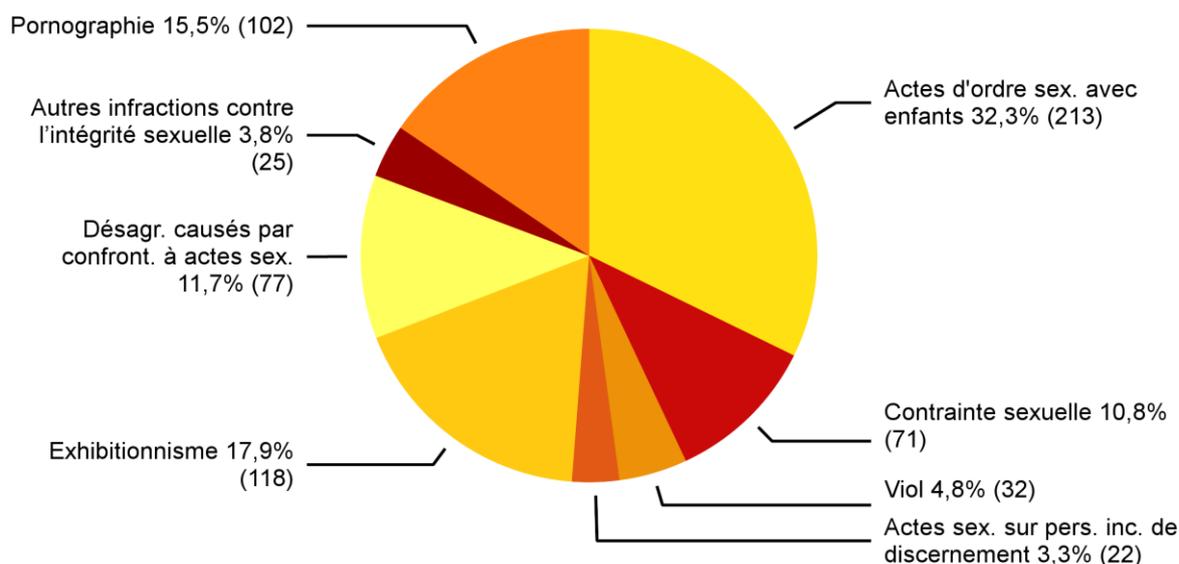
Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois.

Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	752	74,7%	660	65,9%	-12%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187) ⁹	277	79,4%	213	70,4%	-23%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	52	82,7%	71	83,1%	37%
Viol (Art. 190)	71	78,9%	32	78,1%	-55%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	20	65,0%	22	86,4%	10%
Exhibitionnisme (Art. 194)	82	46,3%	118	28,8%	44%
Pornographie (Art. 197) ⁹	148	83,8%	102	78,4%	-31%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	85	61,2%	77	58,4%	-9%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	17	94,1%	25	92,0%	n.s.

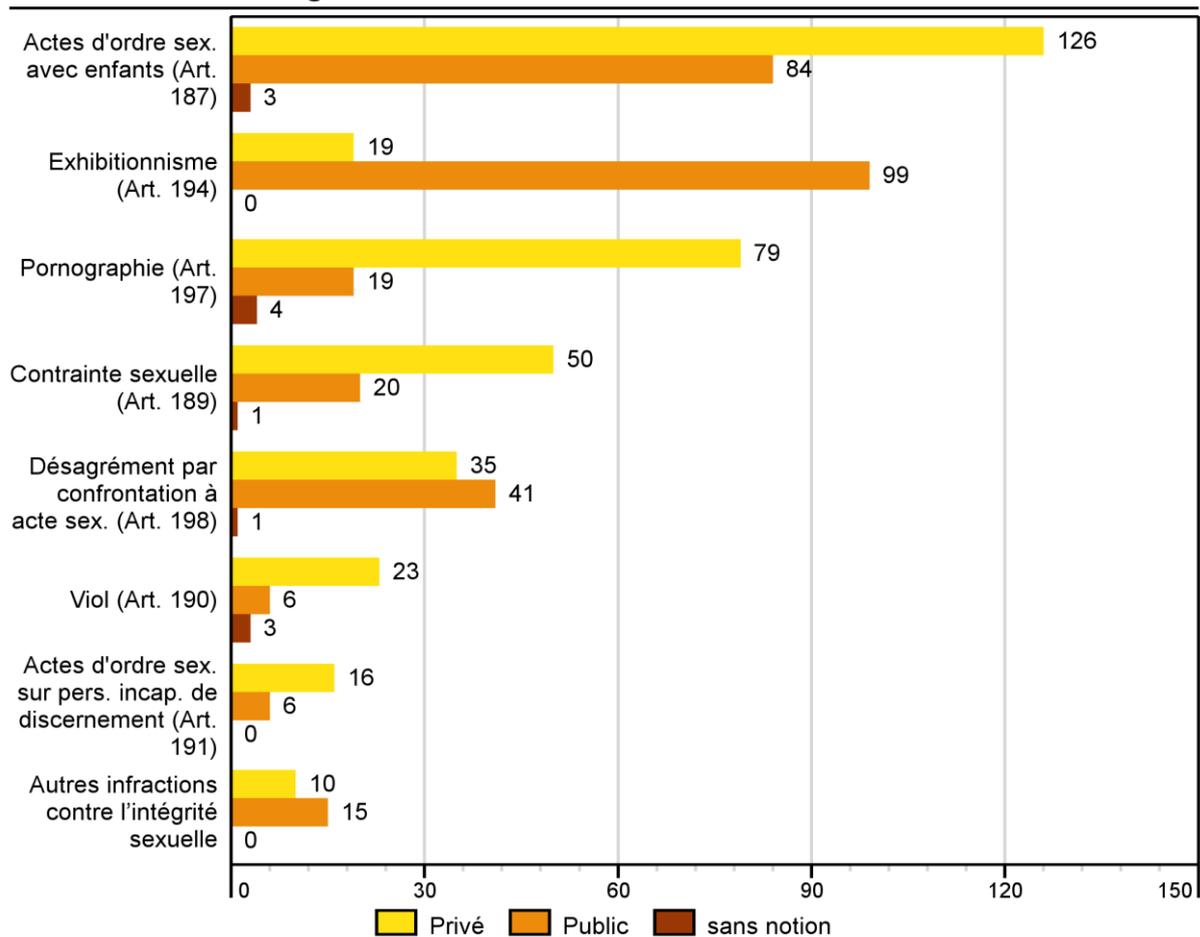
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

⁹ En 2013, le chiffre important des infractions d'AOS avec enfants et de pornographie était la conséquence de l'enregistrement dans la banque de données policières des résultats d'une enquête mentionnant 58 victimes (pas toutes formellement identifiées). La méthodologie de l'Office fédéral de la statistique implique de comptabiliser cette affaire comme 58 infractions à l'article 187 CPS (AOS avec enfants) et 58 infractions à l'article 197 CPS (pornographie). En termes de nombre d'affaires, on constatait une stabilité par rapport à 2012. En 2014, on retrouve des valeurs stables par rapport à 2012.

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 23: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

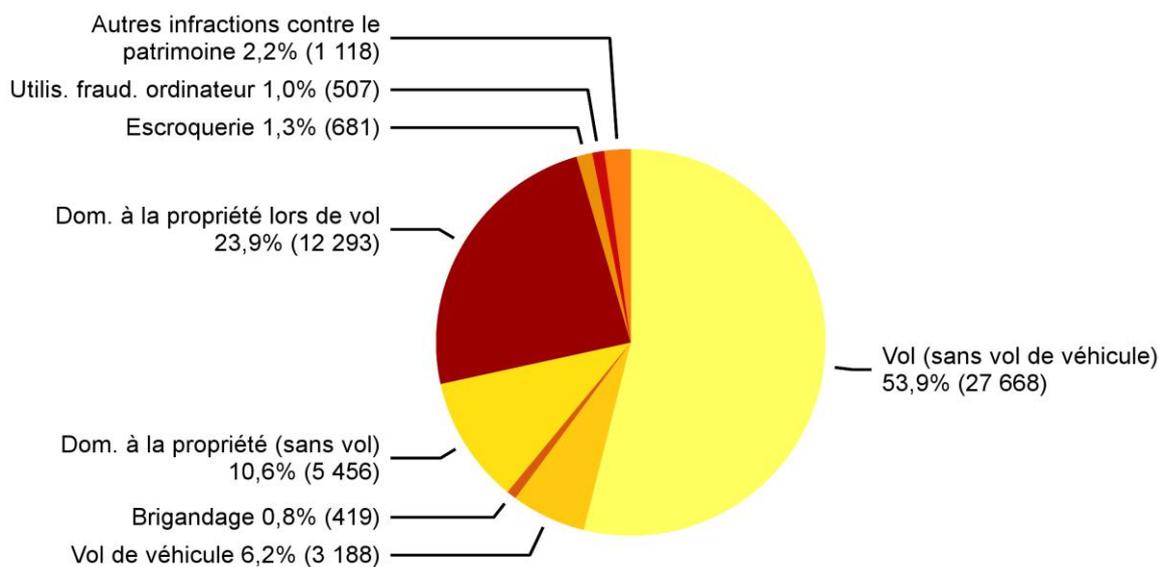
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Par contre, un endroit est public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs ménages).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 24: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine est le dommage à la propriété. Une part substantielle de ces infractions sont commises en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	57 274	12,9%	51 330	15,0%	-10%
Appropr. illégitime (Art. 137)	172	22,7%	176	27,3%	2%
Abus de confiance (Art. 138)	268	66,4%	326	76,4%	22%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	32 254	12,6%	27 668	14,4%	-14%
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁰	2 660	4,5%	3 188	6,5%	20%
Brigandage (Art. 140)	597	22,9%	419	31,5%	-30%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	0	–	n.s.
Soustraction de données (Art. 143)	59	10,2%	52	26,9%	-12%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	24	25,0%	47	34,0%	96%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 391	17,1%	5 456	19,3%	1%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	14 014	8,2%	12 293	10,7%	-12%
Escroquerie (Art. 146)	574	49,1%	681	41,6%	19%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	684	16,2%	507	22,1%	-26%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	36	80,6%	35	94,3%	-3%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	151	57,6%	68	35,3%	-55%
Extorsion et chantage (Art. 156)	101	27,7%	149	28,2%	48%
Gestion déloyale (Art. 158)	20	95,0%	32	93,8%	60%
Détournement de salaire (Art. 159)	1	0,0%	0	–	n.s.
Recel (Art. 160)	167	99,4%	124	98,4%	-26%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	100,0%	4	75,0%	n.s.
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Autres infractions contre le patrimoine	95	40,0%	104	51,9%	9%

© OFS, Neuchâtel 2015

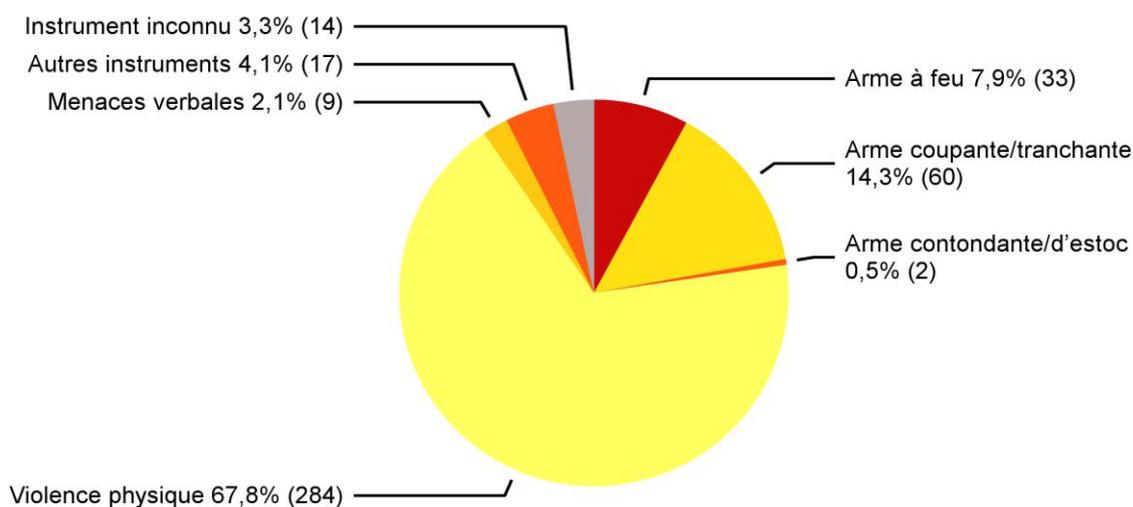
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

¹⁰ Depuis 2013, l'art. 94 LCR « Vol d'usage » n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 25: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	597	22,9%	419	31,5%	-30%
Arme à feu	27	33,3%	33	42,4%	22%
Arme coupante / tranchante	56	28,6%	60	38,3%	7%
Arme contondante / d'estoc	0	–	2	0,0%	–
Violence physique	448	20,5%	284	27,5%	-37%
Menaces verbales	18	16,7%	9	66,7%	n.s.
Autres instruments	23	43,5%	17	52,9%	n.s.
Instrument inconnu	25	28,0%	14	14,3%	n.s.

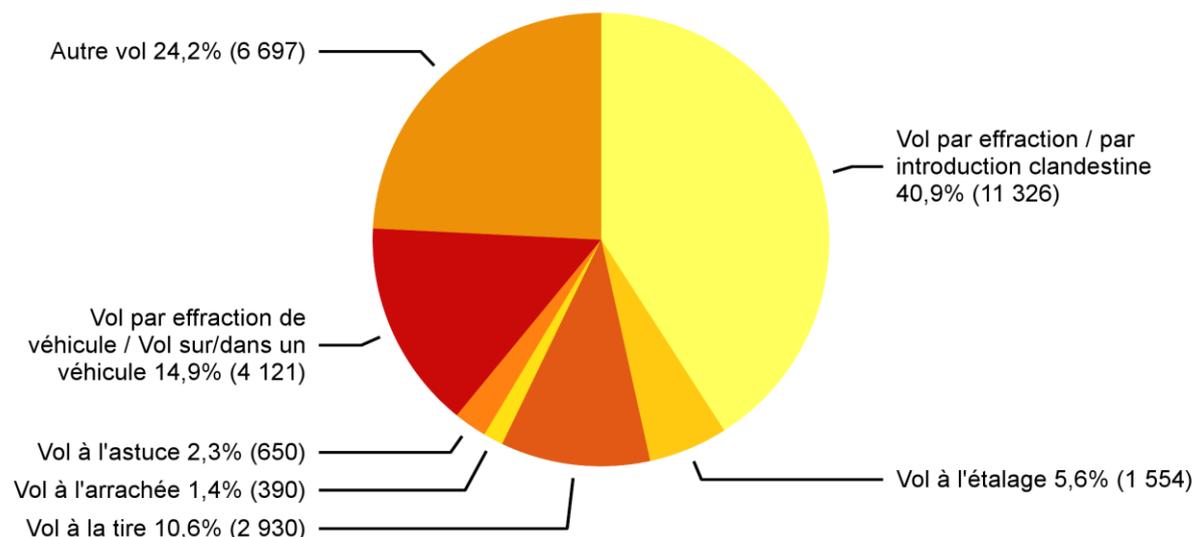
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 26: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	32 254	12,6%	27 668	14,4%	-14%
Vol sans spécification	7 834	10,4%	6 696	12,6%	-15%
Vol par effraction	9 747	9,4%	9 614	11,8%	-1%
Vol par introduction clandestine	1 763	11,4%	1 712	13,8%	-3%
Vol à l'étalage	1 818	80,0%	1 554	79,2%	-15%
Vol à l'arraché	536	9,9%	390	16,4%	-27%
Vol à la tire	3 909	5,0%	2 930	4,1%	-25%
Vol à l'astuce	927	12,7%	650	20,5%	-30%
Vol par effraction de véhicule	4 109	4,4%	2 460	5,1%	-40%
Vol sur/dans un véhicule	1 611	8,3%	1 661	5,9%	3%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	-	1	100,0%	-

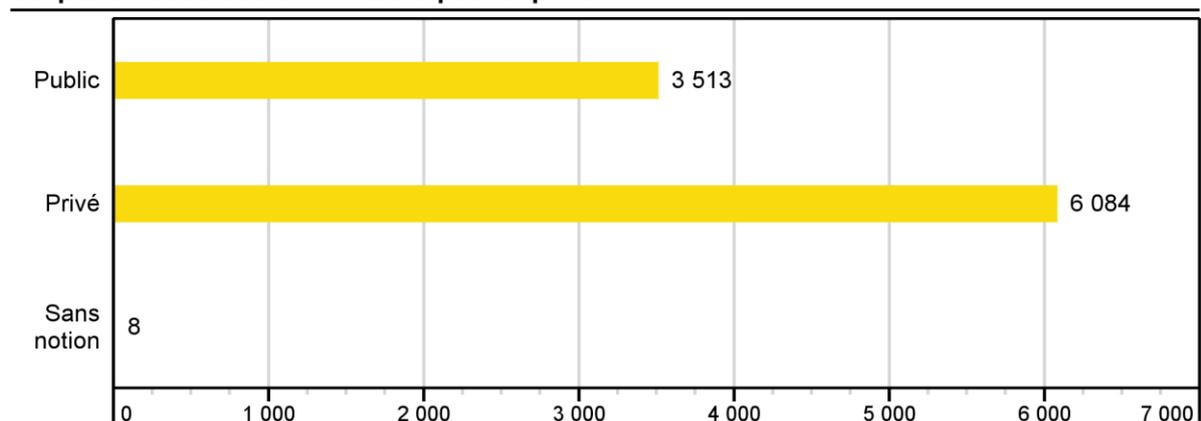
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

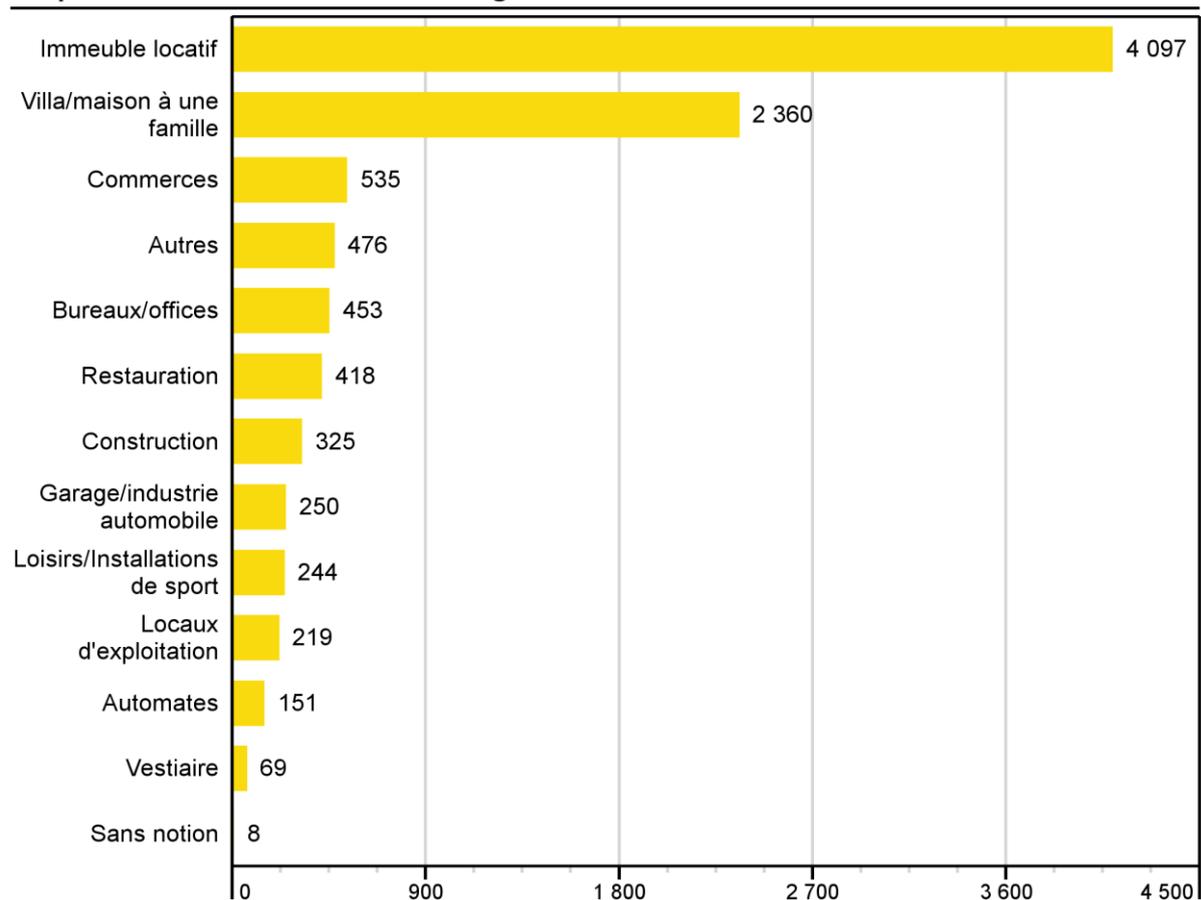
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Par contre, un endroit est public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs ménages).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

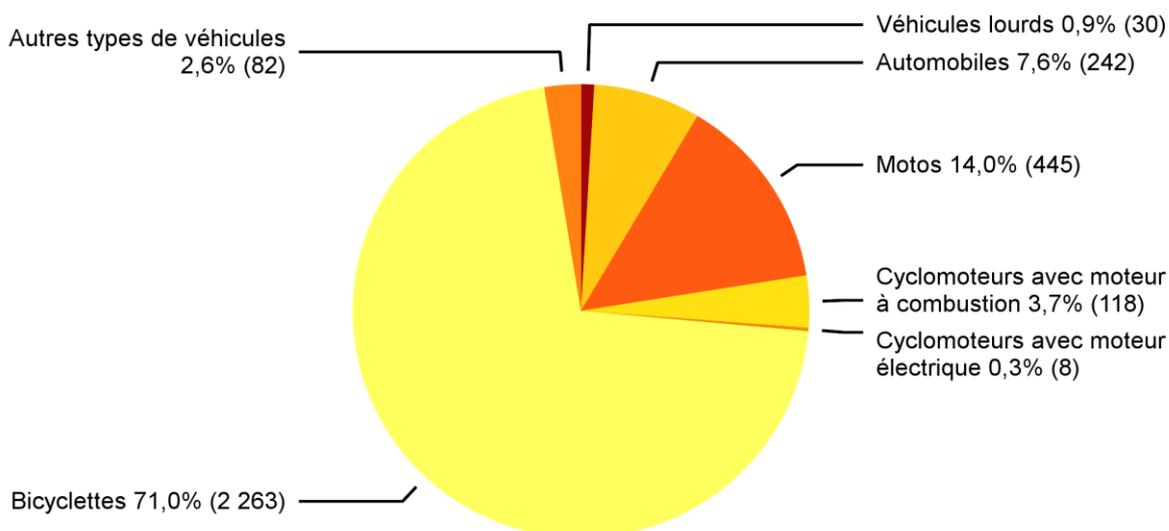
© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 28: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 29: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹¹	2 660	4,5%	3 188	6,5%	20%
Véhicules lourds	34	11,8%	30	26,7%	-12%
Automobiles	232	14,7%	242	26,4%	4%
Motos	360	5,8%	445	9,7%	24%
Cyclomoteurs ¹²	101	6,9%	126	3,2%	25%
dont avec moteur à combustion	–	–	118	3,4%	–
dont avec moteur électrique	–	–	8	0,0%	–
Bicyclettes	1 873	2,6%	2 263	3,4%	21%
Autres véhicules, y.c. bateaux	60	10,0%	82	12,2%	37%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

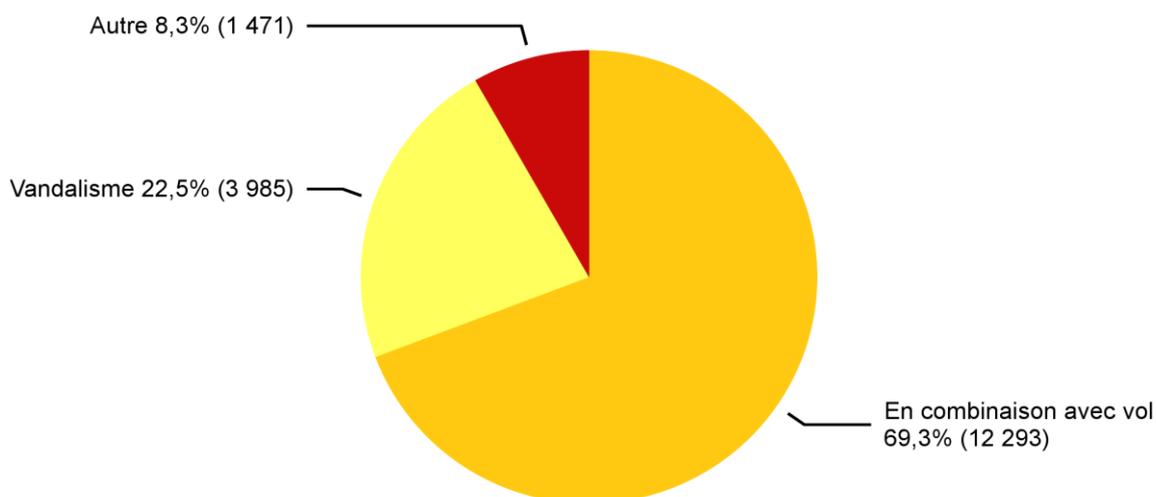
¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR « Vol d'usage » n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

¹² La distinction statistique entre cyclomoteurs selon le type de moteur n'est possible qu'à partir de 2014.

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 30: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectif précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

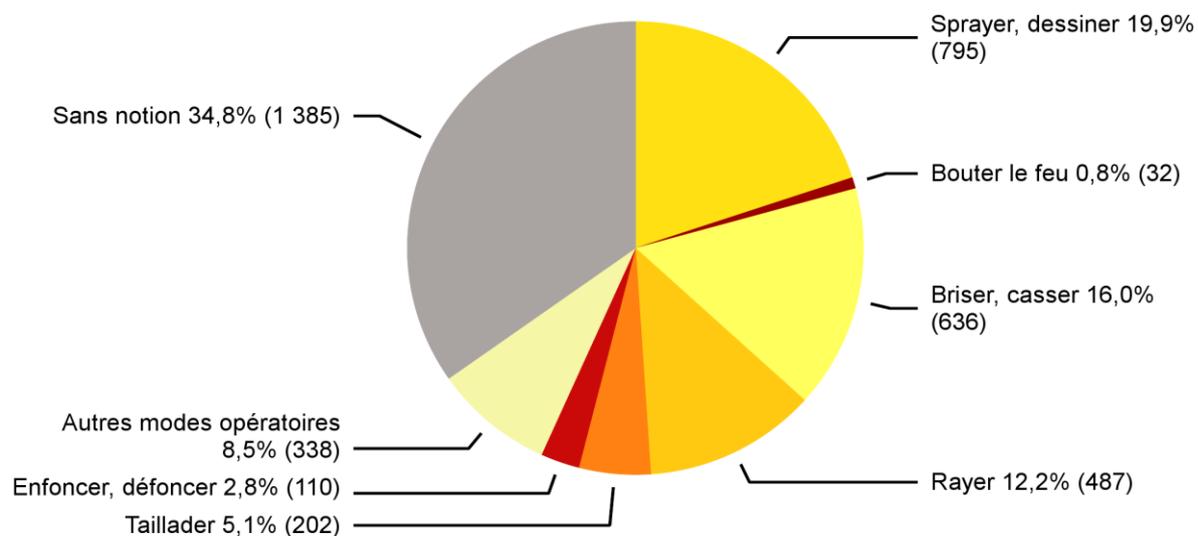
	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	19 405	10,7%	17 749	13,3%	-9%
En combinaison avec vol	14 014	8,2%	12 293	10,7%	-12%
Vandalisme	4 172	15,6%	3 985	17,7%	-4%
Autre	1 219	22,3%	1 471	23,7%	21%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 12.2.2015

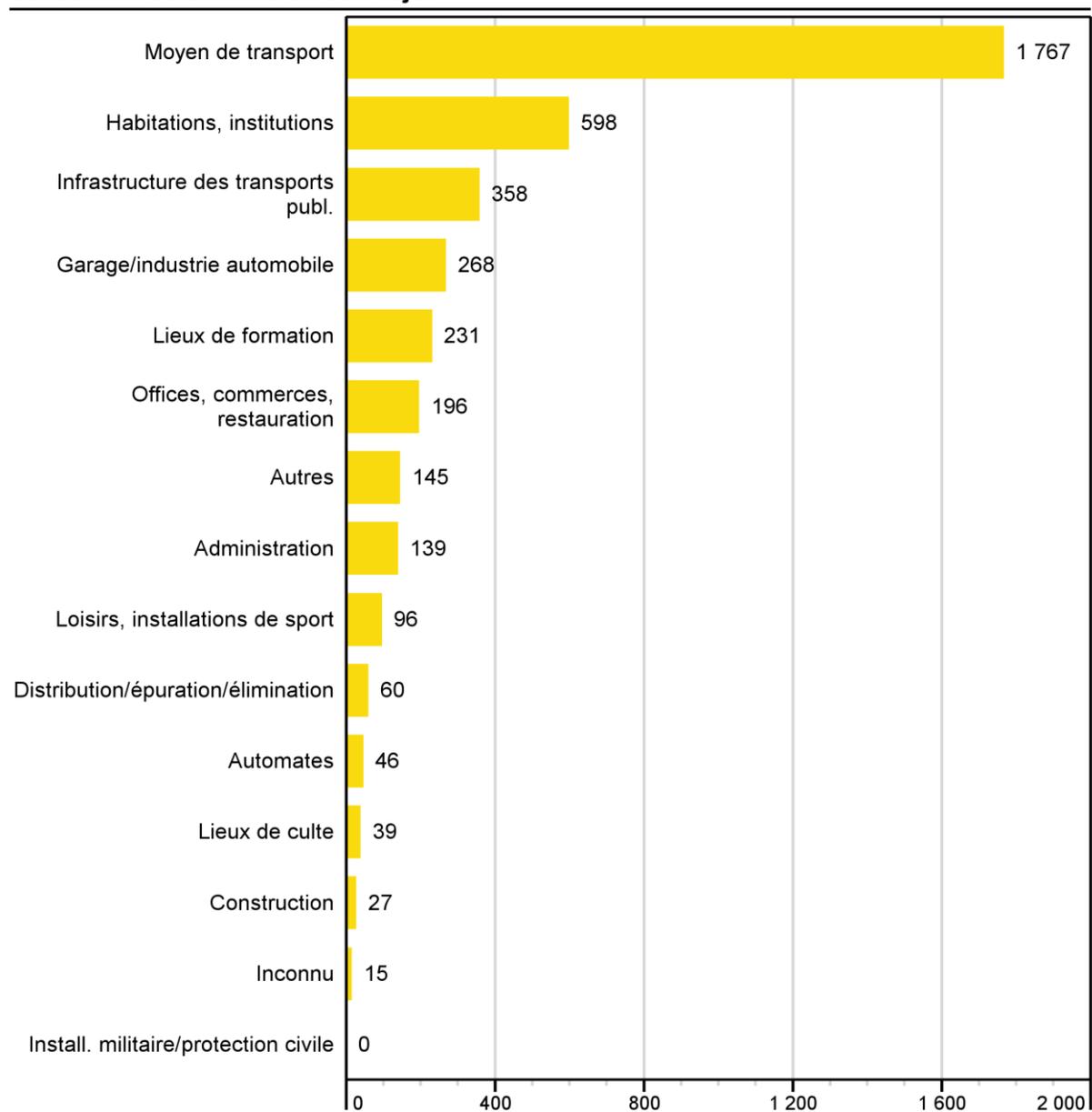
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 31: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

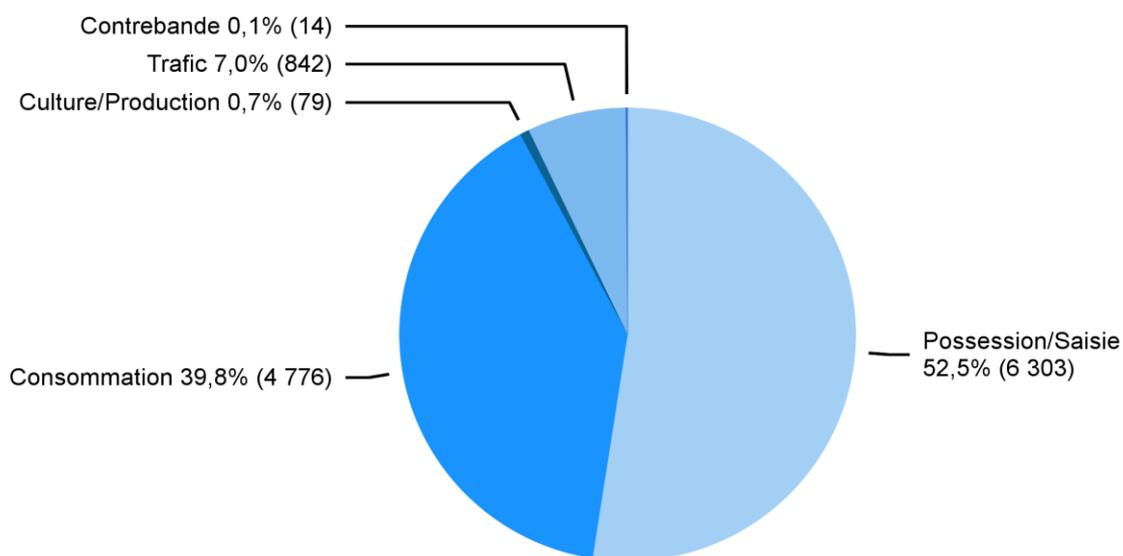
© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 32: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)¹³

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

¹³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup¹⁴	15 789	93,9%	12 014	92,5%	–
Total possession/saisie	8 194	88,4%	6 303	85,8%	–
Possession/saisie contravention	7 753	88,3%	5 871	85,4%	–
Possession/saisie délit	341	90,9%	370	92,4%	–
Possession/saisie crime	100	89,0%	62	80,6%	–
Total consommation	6 734	99,9%	4 776	99,9%	–
Total culture/production	73	98,6%	79	100,0%	8%
Culture/production contravention	66	98,5%	74	100,0%	12%
Culture / production délit	7	100,0%	5	100,0%	n.s.
Culture / production crime	0	–	0	–	0%
Total trafic	776	99,1%	842	99,5%	9%
Trafic délit	607	99,3%	707	99,9%	16%
Trafic crime	169	98,2%	135	97,8%	-20%
Total contrebande	12	91,7%	14	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit délit	9	88,9%	8	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit crime	3	100,0%	6	100,0%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Suite à la modification de la loi sur les stupéfiants introduisant les amendes d'ordre pour consommation de cannabis, il n'est pas pertinent de comparer l'évolution des volumes d'infractions entre 2013 et 2014.

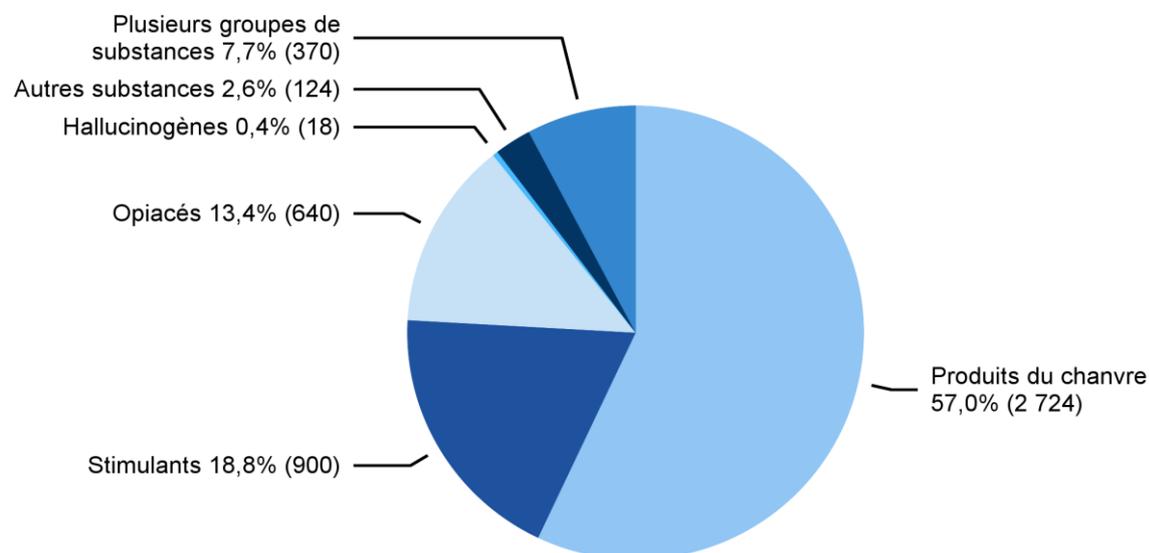
¹⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 12.2.2015

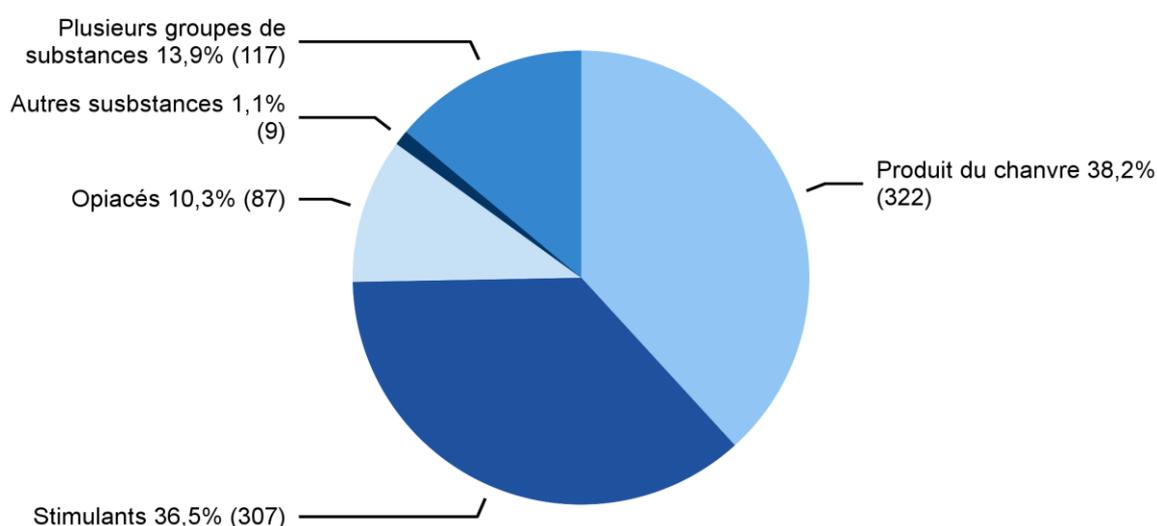
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

La catégorie « Produits du chanvre » ne contient pas les amendes d'ordre pour consommation de produits ayant des effets de type cannabique. Le total de ces amendes pour 2014 se monte à 2 966.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 35: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	1 437	0	40	387	149	259	161	253	145	35	8	0
Étrangers	1 494	0	26	159	138	346	288	369	136	24	5	3
résidents	676	0	21	119	52	115	101	162	83	18	3	2
asile	175	0	3	6	23	48	53	28	13	0	0	1
autres	643	0	2	34	63	183	134	179	40	6	2	0
Suissesses	277	0	17	80	13	37	32	49	38	11	0	0
Étrangères	143	0	7	24	6	22	24	28	28	4	0	0
résidents	104	0	7	20	6	8	16	20	24	3	0	0
asile	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
autres	37	0	0	4	0	14	6	8	4	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

Ce tableau ne contient pas les amendes d'ordre pour consommation de produits ayant des effets de type cannabique. Le total de ces amendes pour 2014 se monte à 2 966.

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	136	0	4	22	15	29	11	28	17	5	5	0
Étrangers	567	0	0	5	59	165	137	155	42	2	2	0
résidents	73	0	0	1	5	14	19	22	9	2	1	0
asile	103	0	0	3	18	30	27	19	6	0	0	0
autres	391	0	0	1	36	121	91	114	27	0	1	0
Suissesses	20	0	0	1	3	2	6	4	2	2	0	0
Étrangères	11	0	0	0	1	3	0	3	4	0	0	0
résidents	7	0	0	0	0	2	0	2	3	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	624	89	22	4	5	0	744
Suisses	431	72	17	3	4	0	527
Étrangers	193	17	5	1	1	0	217
résidents	145	15	5	0	1	0	166
asile	7	2	0	1	0	0	10
autres	41	0	0	0	0	0	41
Total adultes	2 414	392	121	62	83	17	3 089
Suisses	1 028	132	37	23	28	9	1 257
Étrangers	1 386	260	84	39	55	8	1 832
résidents	505	86	24	8	21	5	649
asile	165	40	15	12	5	0	237
autres	716	134	45	19	29	3	946

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

	2013	2014
Hommes	6	4
Femmes	1	0
Adultes	7	4
Mineurs	0	0
Suisses/sses	5	2
Étrangers/ères	2	2
Total décès dus à la drogue	7	4

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Dans la plupart des cas, la police relève des indices lorsqu'une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre¹⁵					
Chanvre (Plante fraîche / sèche: avec inflorescences)	143	–	1,341	–	7 792
Haschisch	342	9	8,791	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	3 672	273	79,627	–	2 138
Stimulants					
Amphétamine	60	430	5,392	–	–
Crack	4	–	0,003	–	–
Ecstasy	136	10 435	0,095	–	–
Khat	7	–	16,821	–	–
Cocaïne	1 366	14	12,672	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	14	117	0,152	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne / Morphine	870	9	6,028	75	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	39	6	0,000	690	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	37	40	5,960	–	–
LSD	14	131	0,003	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	6	–	0,001	1 795	–
Autres substances stupéfiantes	36	102	0,221	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	180	815	0,038	154	–
Substance pas encore connue	2	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2015

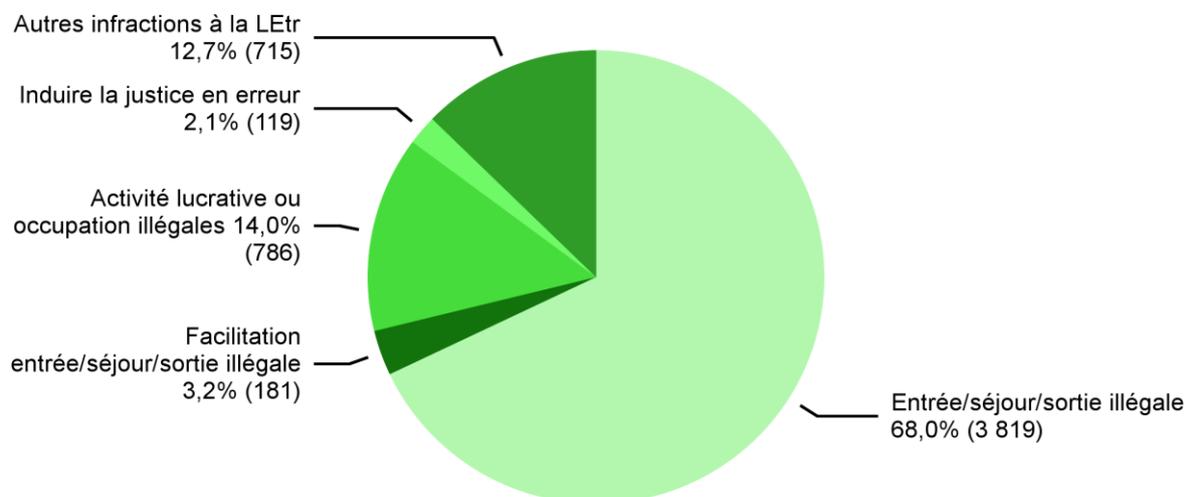
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 36: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	5 853	100,0%	5 620	100,0%	-4%
Total entrée/séjour/sortie illégal	3 909	100,0%	3 819	100,0%	-2%
Viol. des dispo. sur l'entrée	431	100,0%	413	100,0%	-4%
Séjour illégal	3 472	100,0%	3 405	100,0%	-2%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	1	100,0%	0	–	n.s.
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	5	100,0%	1	100,0%	n.s.
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	124	100,0%	181	100,0%	46%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	122	100,0%	169	100,0%	39%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	100,0%	0	–	n.s.
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	1	100,0%	12	100,0%	n.s.
Total activité lucrative ou occupation illégales	947	99,9%	786	99,9%	-17%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	630	99,8%	543	100,0%	-14%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	285	100,0%	216	99,5%	-24%
Occupation d'étrangers non autorisée	30	100,0%	22	100,0%	-27%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	2	100,0%	5	100,0%	n.s.
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	49	100,0%	119	100,0%	143%
Fausses indications/dissimulation de faits	47	100,0%	117	100,0%	149%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	2	100,0%	n.s.
Total autres infractions à la LEtr	824	100,0%	715	100,0%	-13%
Non-respect assign. lieu de résidence	677	100,0%	620	100,0%	-8%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	18	100,0%	15	100,0%	n.s.
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	121	100,0%	73	100,0%	-40%
Non-respect des conditions de l'autorisation	4	100,0%	3	100,0%	n.s.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	4	100,0%	3	100,0%	n.s.
Autres infractions à la LEtr	0	–	1	100,0%	–

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Code pénal (CP)	58 467	59 396	70 392	83 380	78 536	71 967
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 462	9 560	11 126	13 083	15 789	12 014
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 180	2 841	3 586	3 940	5 853	5 620

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 *Titres du Code pénal et sélection d'infractions*

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total général du Code pénal	58 467	59 396	70 392	83 380	78 536	71 967
Total vie et intégrité corporelle	2 974	2 806	2 952	3 204	3 053	2 982
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	3	4	5	3	5
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	21	20	24	10	22	17
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	29	29	23	29
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	874	1 040	912	892
Total patrimoine	41 981	43 369	52 226	61 422	57 274	51 330
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	29 141	34 391	32 254	27 668
dont vol par effraction	7 255	7 359	8 395	10 604	9 747	9 614
dont vol à l'arrachée	163	183	371	633	536	390
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁶	2 163	2 847	3 312	3 013	2 660	3 188
Brigandage (Art. 140)	427	440	589	731	597	419
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 913	5 745	6 212	5 935	5 391	5 456
Escroquerie (Art. 146)	327	281	413	529	574	681
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	85	64	101	149
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	3	2	12	16	13	9
Total honneur, domaine secret ou privé	1 399	1 487	1 614	2 132	2 035	2 004
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	136	111	179	231	203	276
Total liberté	10 374	10 488	11 972	14 637	13 739	13 302
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	1 398	1 777	1 748	1 565
Contrainte (Art. 181)	50	15	11	15	29	36
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	1	2	0	2	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	17	20	19	16	23	25
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	132	126	182	239	271	282
Total intégrité sexuelle	592	451	540	612	752	660
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	201	95	176	180	277	213
Viol (Art. 190)	66	30	45	46	71	32
Exhibitionnisme (Art. 194)	63	45	49	86	82	118
Pornographie (Art. 197)	88	55	67	91	148	102
Total danger collectif	443	330	316	435	418	454
Incendie intentionnel (Art. 221)	280	208	204	251	252	298
Total autorité publique	108	83	108	180	357	315
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	99	71	97	146	188	193
Total administration de la justice	58	56	55	65	105	97
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	24	27	24	30	56	62
Autres Code pénal	538	326	609	693	803	823

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁶ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lausanne	22 708	19 739	25 736	30 159	28 730	24 126
Nyon	6 090	6 711	7 757	9 048	8 249	8 151
Riviera-Pays-d'Enhaut	5 865	6 747	7 214	9 233	8 696	7 494
Jura-Nord vaudois	5 589	6 059	6 329	7 235	7 404	7 091
Ouest lausannois	5 601	6 300	6 990	7 657	7 240	6 997
Morges	4 252	4 330	4 904	6 539	6 136	5 789
Lavaux-Oron	2 518	2 916	3 702	4 491	3 836	3 622
Aigle	2 403	3 031	3 192	3 877	3 311	3 581
Broye-Vully	2 145	2 275	2 523	2 942	3 105	2 984
Gros-de-Vaud	1 296	1 284	1 965	2 102	1 810	2 132
Inconnu	–	4	80	97	19	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 35: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lausanne	21 548	18 477	24 228	28 168	27 245	22 211
Yverdon-les-Bains	3 203	3 461	3 403	3 552	3 890	3 500
Montreux	2 283	2 315	2 746	3 674	3 428	2 823
Vevey	2 033	2 517	2 630	3 163	3 161	2 568
Nyon	1 923	2 420	2 838	3 083	2 676	2 118
Renens (VD)	1 705	1 936	2 125	2 284	2 094	2 091
Morges	1 414	1 582	1 700	2 025	2 223	1 728
Prilly	1 108	1 239	1 319	1 346	1 350	1 269
Pully	962	1 240	1 465	1 731	1 317	1 121
Aigle	632	869	849	1 107	1 051	1 098
Payerne	926	892	1 033	1 168	1 434	1 078
Ecublens (VD)	703	945	897	1 035	1 083	1 022
Gland	949	846	974	1 281	1 179	972
Crissier	708	956	1 097	1 190	963	920
La Tour-de-Peilz	548	835	768	871	878	808
Le Mont-sur-Lausanne	285	376	419	692	537	785
Bussigny	602	527	665	739	728	752
Lutry	480	548	717	804	812	650
Rolle	413	460	492	631	620	581
Villeneuve (VD)	465	512	721	684	574	566
Epalinges	351	372	379	575	459	560
Orbe	335	341	407	607	486	559
Moudon	368	435	569	529	458	536
Chavannes-près-Renens	500	455	600	614	567	531
Ollon	311	483	427	501	399	493
Bex	371	371	379	476	467	450
Coppet	223	221	328	434	447	430
Aubonne	270	266	302	446	333	403
Avenches	254	245	230	312	343	388
Prangins	237	238	218	235	264	384
Etoy	212	242	203	316	337	383
Bourg-en-Lavaux	204	172	275	458	382	376
Saint-Prex	303	293	354	331	311	365
Oron	216	219	284	414	312	348
Saint-Sulpice (VD)	208	172	210	338	391	333
Sainte-Croix	197	209	268	190	251	323
Chavornay	233	189	228	304	271	308
Grandson	223	278	267	352	274	288
Penthalaz	203	221	218	353	253	286
Blonay	193	238	229	307	211	280
Autres communes	10 165	10 783	12 931	16 060	14 077	15 282

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 36: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions à la LStup¹⁷	9 462	9 560	11 126	13 083	15 789	12 014
Total possession/saisie	3 666	3 711	5 077	6 528	8 194	6 303
Possession/saisie contravention	3 208	3 431	4 736	6 161	7 753	5 871
Possession/saisie délit	348	198	269	285	341	370
Possession/saisie crime	110	82	72	82	100	62
Total consommation	5 236	5 207	5 359	5 910	6 734	4 776
Total culture/production	24	91	121	72	73	79
Culture/production contravention	4	69	107	42	66	74
Culture / production délit	7	11	8	26	7	5
Culture / production crime	13	11	6	4	0	0
Total trafic	529	521	538	554	776	842
Trafic délit	316	405	423	434	607	707
Trafic crime	213	116	115	120	169	135
Total contrebande	7	30	31	19	12	14
Importation, exportation, transit délit	4	17	24	15	9	8
Importation, exportation, transit crime	3	13	7	4	3	6

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lausanne	5 864	5 745	6 717	7 561	8 262	6 797
Jura-Nord vaudois	695	954	1 063	997	1 519	1 212
Nyon	906	1 122	1 394	1 607	2 012	1 028
Riviera-Pays-d'Enhaut	447	353	342	905	1 378	974
Ouest lausannois	538	522	511	516	585	527
Morges	338	294	343	441	610	427
Aigle	221	220	330	456	722	381
Broye-Vully	191	139	148	178	254	281
Lavaux-Oron	183	135	201	295	322	269
Gros-de-Vaud	57	74	73	104	125	118
Inconnu	22	2	4	23	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

¹⁷ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lausanne	5 592	5 528	6 578	7 359	8 036	6 575
Yverdon-les-Bains	397	545	569	502	778	786
Nyon	579	758	967	1 167	1 461	732
Montreux	193	123	104	383	640	435
Vevey	190	184	163	393	594	431
Morges	135	140	206	225	374	213
Renens (VD)	257	230	207	183	248	212
Payerne	79	72	71	96	156	172
Le Mont-sur-Lausanne	190	148	90	136	138	171
Bex	35	47	149	209	236	155
Prilly	71	68	94	109	140	150
Aigle	119	77	89	124	178	119
Orbe	18	31	51	87	115	107
Pully	66	65	102	136	162	104
Grandson	15	31	34	23	25	101
Gland	71	72	85	73	115	69
Vallorbe	126	160	190	188	290	60
Cossonay	31	28	23	37	21	58
Oron	44	13	12	32	21	54
Bussigny	52	49	41	58	68	48
Crissier	67	74	98	72	68	44
Ecublens (VD)	58	41	32	47	23	44
Paudex	11	10	17	43	43	43
Sainte-Croix	73	55	99	58	88	42
Villeneuve (VD)	40	29	42	41	80	40
Chavornay	12	20	14	12	40	39
Epalinges	42	37	18	35	56	34
Moudon	50	31	46	41	38	33
La Tour-de-Peilz	7	11	18	58	53	32
Rolle	37	24	52	45	44	32
Echallens	9	20	16	40	26	31
Avenches	10	9	9	8	18	30
Saint-Prex	36	7	7	40	43	30
Chavannes-près-Renens	18	42	26	32	18	29
Prangins	11	2	14	4	14	29
Chavannes-de-Bogis	18	43	16	31	55	28
Corcelles-près-Payerne	0	0	5	4	12	26
Coppet	25	23	31	25	42	24
Ollon	11	21	16	44	78	24
Veytaux	2	5	8	0	2	22
Autres communes	665	687	717	883	1 152	606

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total général infractions à la LEtr	2 180	2 841	3 586	3 940	5 853	5 620
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 415	1 431	2 173	2 578	3 909	3 819
Violation des dispositions sur l'entrée	58	39	277	261	431	413
Séjour illégal	1 353	1 389	1 894	2 306	3 472	3 405
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	2	3	0	5	1	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	0	2	6	5	1
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	158	153	118	97	124	181
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	9	132	118	95	122	169
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	2	0	1	1	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	147	19	0	1	1	12
Total activité lucrative ou occupation illégales	584	788	809	685	947	786
Exercer une activité lucrative sans autoris.	351	508	544	446	630	543
Procurer une activité lucrative sans autoris.	189	265	253	227	285	216
Occupation d'étrangers non autorisée	26	11	7	11	30	22
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	18	4	5	1	2	5
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	8	22	18	4	49	119
Fausse indications/dissimulation de faits	8	22	18	4	47	117
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0	0	2	2
Total autres infractions à la LEtr	15	447	468	576	824	715
Non-respect assign. lieu de résidence	5	243	366	405	677	620
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1	1	0	1	18	15
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	8	202	102	168	121	73
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	1	0	2	4	3
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	4	3
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	0	0	1

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lausanne	1 103	1 574	2 219	2 560	3 052	2 863
Jura-Nord vaudois	104	144	133	202	528	602
Ouest lausannois	285	418	442	284	482	574
Riviera-Pays-d'Enhaut	115	95	62	233	554	482
Nyon	265	225	264	221	400	305
Morges	120	87	72	103	220	276
Aigle	41	93	135	115	305	261
Broye-Vully	102	85	95	98	155	123
Lavaux-Oron	30	60	61	56	87	89
Gros-de-Vaud	15	60	100	60	70	45
Inconnu	–	0	3	8	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lausanne	1 066	1 546	2 176	2 516	2 988	2 791
Yverdon-les-Bains	24	25	29	96	246	319
Montreux	45	44	26	94	262	288
Prilly	30	39	47	29	92	211
Renens (VD)	136	185	182	88	215	180
Vevey	59	29	27	63	139	162
Vallorbe	26	18	23	24	125	138
Bex	3	13	26	22	147	123
Morges	50	20	11	9	55	86
Payerne	75	46	34	36	72	78
Crissier	62	87	83	57	55	71
Nyon	94	71	60	60	131	66
Aigle	18	33	51	30	58	55
Villeneuve (VD)	17	23	4	22	38	39
Le Mont-sur-Lausanne	34	24	23	32	14	36
Aubonne	0	0	4	12	9	33
Chavannes-près-Renens	15	22	20	13	22	33
Cossonay	0	4	2	7	56	33
Chavornay	1	1	12	17	14	31
Chavannes-de-Bogis	13	17	20	11	30	30
Le Chenit	14	10	5	21	2	29
Founex	33	17	19	37	5	28
Bussigny	13	25	64	42	39	27
Ecublens (VD)	8	59	34	46	45	26
Préverenges	4	2	1	0	13	24
Coppet	7	8	20	10	13	22
Cheseaux-sur-Lausanne	0	4	0	4	16	20
Saint-Sulpice (VD)	21	1	8	9	11	20
Rolle	2	4	6	9	6	19
Tolochenaz	0	6	0	2	11	19
Vucherens	0	12	0	0	3	19
Orbe	26	2	15	10	19	18
Saint-Prex	0	7	17	2	9	18
Crans-près-Céligny	8	10	6	0	22	17
Epalinges	3	0	20	5	21	16
Moudon	7	10	24	35	13	16
Mies	1	3	13	6	13	15
Oron	0	25	4	20	14	15
Gland	30	8	9	20	43	14
Bavois	0	13	0	2	4	13
Autres communes	235	368	461	422	763	422

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violence	4 766	4 580	5 161	5 938	5 761	5 375
Violence grave (exercée)	119	69	109	92	119	83
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	24	23	28	15	25	22
Homicides avec arme à feu	2	2	6	3	2	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	15	13	8	11	13
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	1	0	1
Homicides avec violence physique	6	5	6	2	10	3
Homicides autre instrument	3	0	2	1	2	3
Homicides sans notion/inconnu	0	1	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	29	29	23	29
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	4	5	6	3	8
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	21	10	23	14	16	18
Lés. corp. graves autre instrument	4	1	0	8	1	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	1	1	0	3	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	–	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	7	2	0	0
Viol (Art. 190)	66	30	45	46	71	32
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 435	3 214	3 569	4 005	3 793	3 578
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	874	1 040	912	892
Voies de fait (Art. 126)	1 779	1 672	1 888	1 930	1 914	1 791
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁸	16	22	6	17	27	53
Participation à agression (Art. 134) ¹⁸	45	60	40	70	50	98
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	427	440	589	731	597	419
Contrainte (Art. 181)	50	15	11	15	29	36
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	–	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	20	19	16	23	25
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	42	45	40	52	71
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	99	71	97	146	188	193
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 212	1 297	1 483	1 841	1 849	1 714
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	1 398	1 777	1 748	1 565
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	51	70	85	64	101	149

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 43: Infractions de violence

¹⁸ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions correspond au nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violence domestiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violence domestiques	1 605	1 526	2 183	2 589	2 623	2 530
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	2	2	4	2	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	4	6	5	10	7
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	6	4	5	9
Lésions corporelles simples (Art. 123)	93	94	156	186	168	151
Voies de fait (Art. 126)	641	539	772	796	850	827
Mise en danger vie (Art. 129)	33	50	2	6	10	8
Injure (Art. 177)	397	411	552	671	657	647
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	15	25	39	79	66	48
Menaces (Art. 180)	342	348	527	692	696	657
Contrainte (Art. 181)	37	9	2	1	9	10
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	9	5	3	10	12
Actes sexuels enfant (Art. 187)	20	11	46	47	48	53
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	13	14	20	26	38
Viol (Art. 190)	9	4	18	15	31	11
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	2	1	0	1
Autres articles du CP ¹⁹	3	6	34	58	35	47

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

¹⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total patrimoine²⁰	41 981	43 379	52 239	61 438	57 274	51 330
Appropr. illégitime (Art. 137)	127	181	83	106	172	176
Abus de confiance (Art. 138)	284	150	202	289	268	326
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	29 141	34 391	32 254	27 668
Vol de véhicule (Art. 139)	2 163	2 847	3 312	3 013	2 660	3 188
Brigandage (Art. 140)	427	440	589	731	597	419
Soustraction de chose (Art. 141)	2	3	3	2	1	0
Soustraction de données (Art. 143)	5	10	18	54	59	52
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	14	13	13	43	24	47
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 913	5 745	6 212	5 935	5 391	5 456
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	9 306	9 580	11 206	15 124	14 014	12 293
Escroquerie (Art. 146)	327	281	413	529	574	681
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	383	405	570	784	684	507
Filouterie d'auberge (Art. 149)	37	41	34	25	36	35
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	76	59	145	107	151	68
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	85	64	101	149
Gestion déloyale (Art. 158)	18	1	8	19	20	32
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	1	3	1	0
Recel (Art. 160)	78	47	112	111	167	124
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	1	3	6	4	4
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	0	3	5	1	1
Autres infractions contre le patrimoine	33	40	86	97	95	104

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

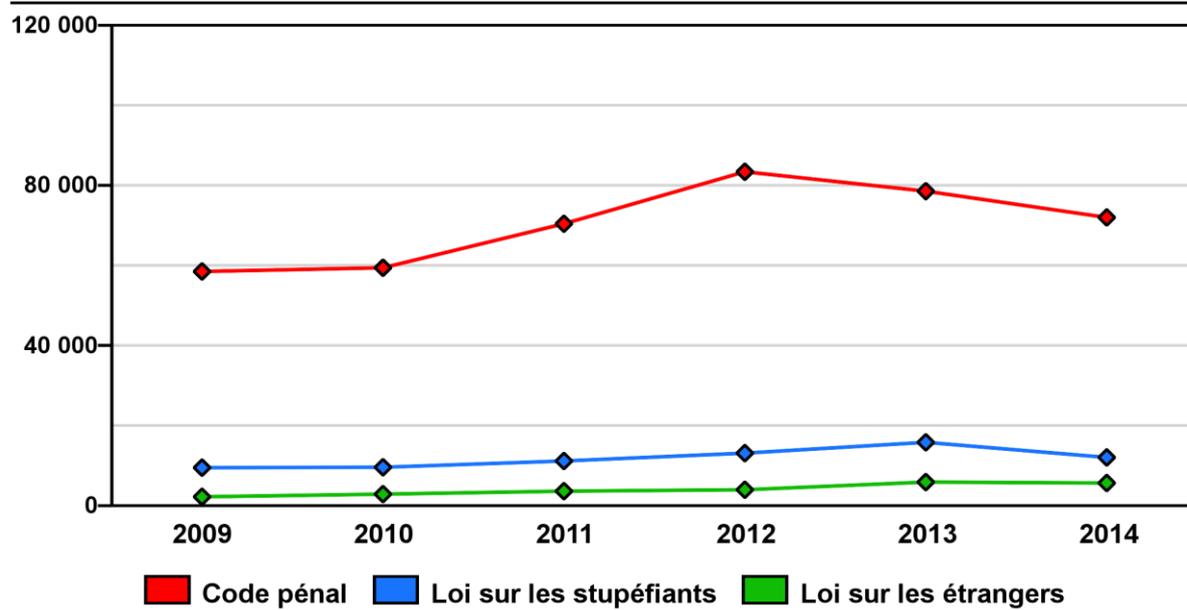
²⁰ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 12.2.2015

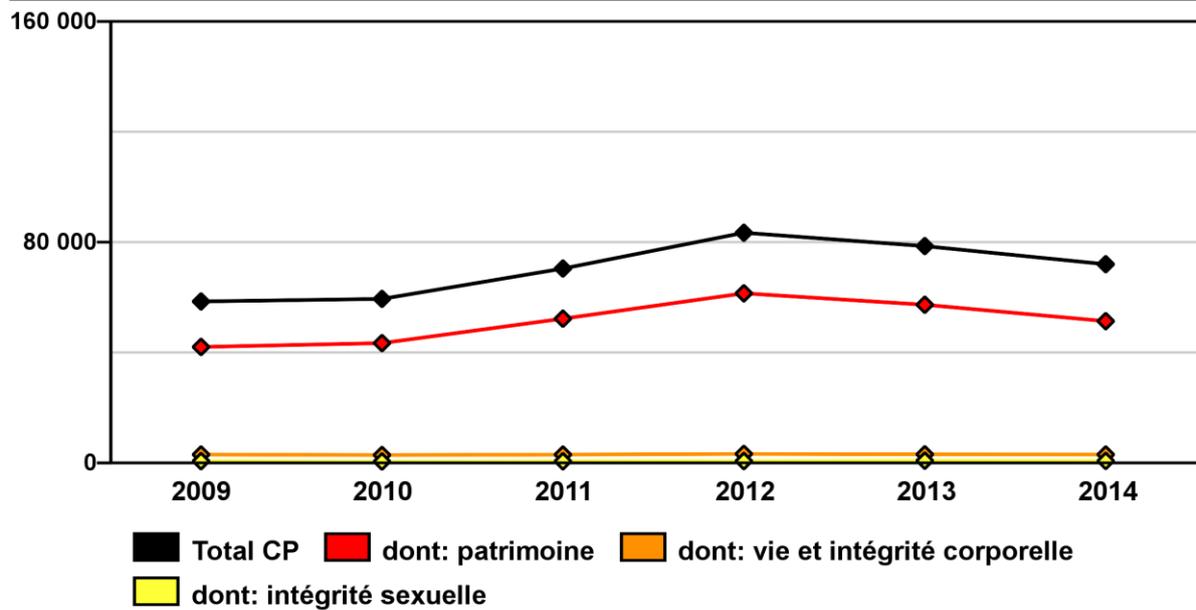
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 37: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 12.2.2015

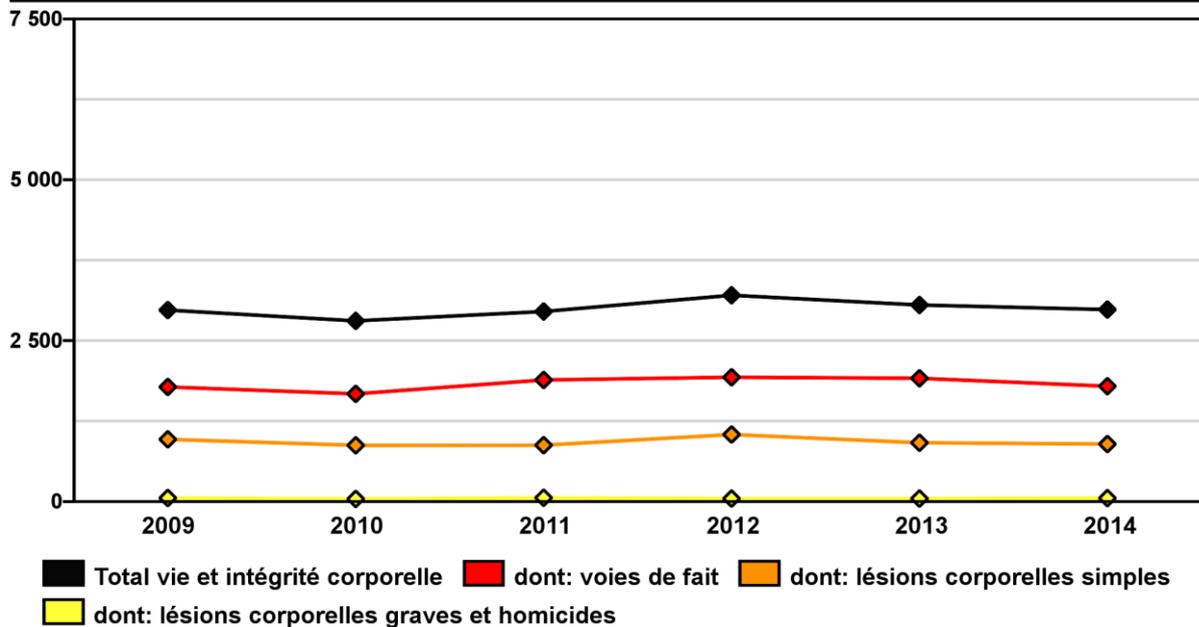
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 38: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 12.2.2015

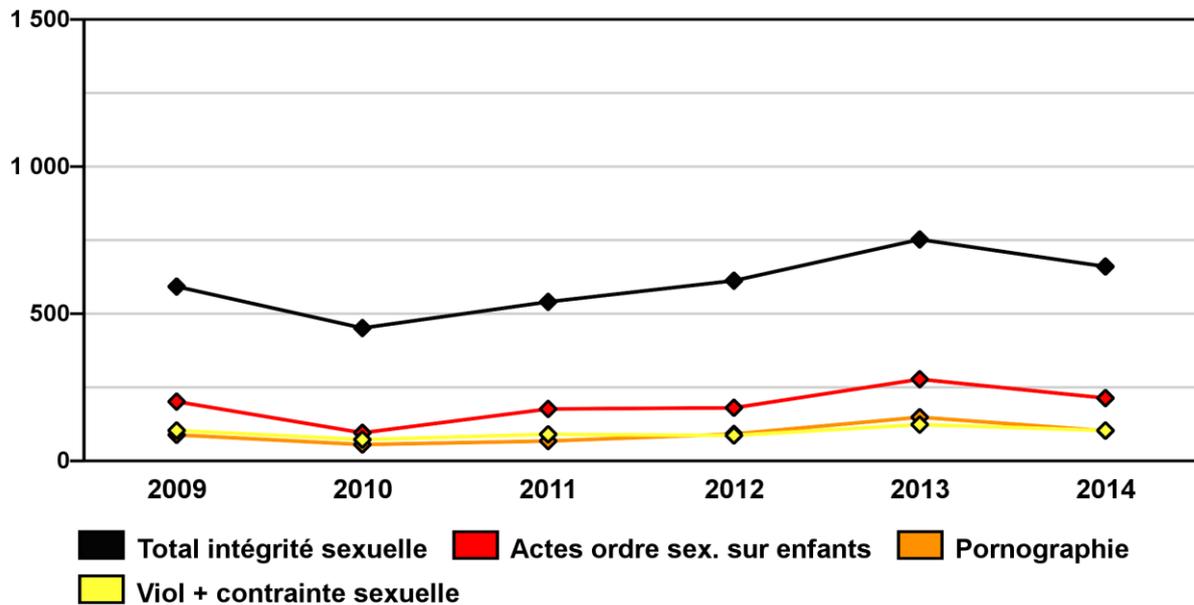
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 39: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 12.2.2015

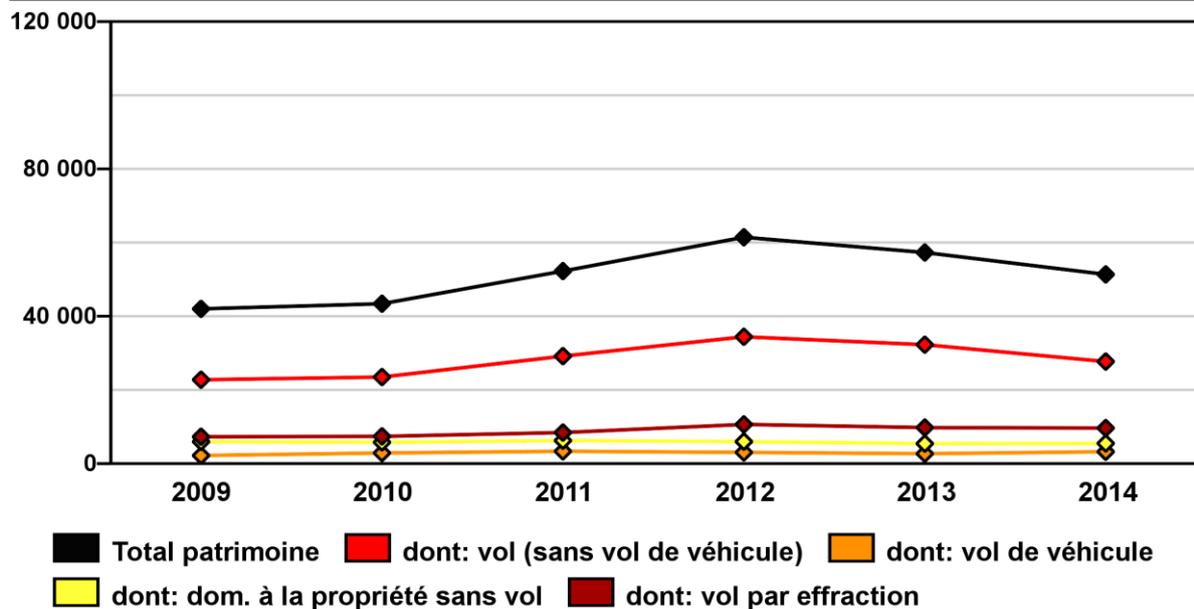
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 40: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 12.2.2015

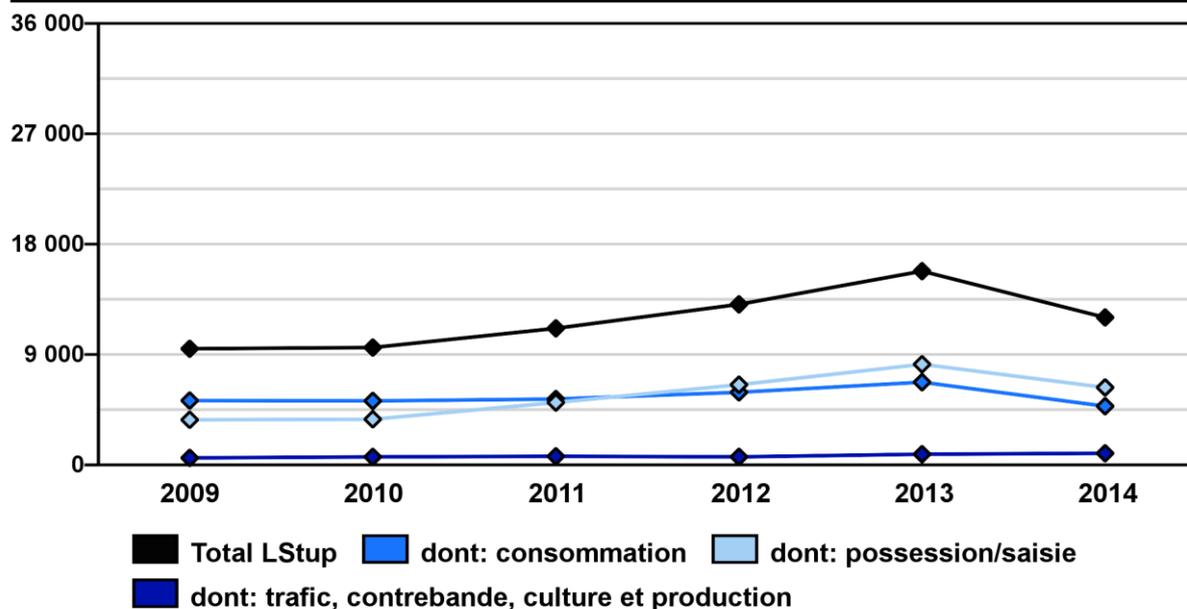
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 41: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants²¹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 42: Infractions à la loi sur les stupéfiants

²¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er mai 2014. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrive à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	24
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	31
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	33
Tableau 12: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	34
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	34
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	35
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	35
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	40
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	41
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	43
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	48
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	49
Tableau 23: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	50
Tableau 24: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	53
Tableau 25: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	54
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	58
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	60
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	61
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	62
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	62
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants	63
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	65
Tableau 33: Infractions selon la loi	66
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	67
Tableau 35: Code pénal: infractions par district.....	68
Tableau 36: Code pénal: infractions par commune.....	69
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	70
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	70
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	71
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	72
Tableau 41: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	73
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par commune	74
Tableau 43: Infractions de violence	75
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	76
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	77

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	13
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	17
Figure 7 Complément cantonal, source: PCV.....	18
Figure 8: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	19
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	21
Figure 10: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune.....	23
Figure 11: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 12: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 14: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	27
Figure 15: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	36
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	38
Figure 17: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	38
Figure 18: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	39
Figure 19: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	39
Figure 20: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	42
Figure 21: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	44
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	45
Figure 23: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	46
Figure 24: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	47
Figure 25: Brigandage selon l'instrument.....	49
Figure 26: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	50
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	51
Figure 28: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	52
Figure 29: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	53
Figure 30: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	54
Figure 31: Vandalisme selon le mode opératoire.....	55
Figure 32: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	56
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	57
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	59
Figure 35: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	60
Figure 36: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	64
Figure 37: Infractions selon la loi	78
Figure 38: Code pénal: sélection de titres.....	79
Figure 39: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	79
Figure 40: Infractions contre l'intégrité sexuelle	80
Figure 41: Infractions contre le patrimoine.....	80
Figure 42: Infractions à la loi sur les stupéfiants	81